

Document de travail

PAYS PLAINE DE SAONE VINGEANNE

Projet de Programme d'Action
2005 - 2006

PREAMBULE

Articulation entre la Charte de Développement Durable et le premier programme d'action du Pays

Quatre défis pour le Pays de Plaine de Saône Vingeanne à horizon des dix prochaines années

La Charte de Développement Durable du Pays Plaine de Saône Vingeanne constitue une projection du territoire « idéalement voulu par ses acteurs ». Le Pays Plaine de Saône Vingeanne se fixe quatre défis majeurs à relever pour les dix prochaines années. Ceux-ci font précisément écho aux principaux enjeux repérés dans le « diagnostic partagé » du Pays.

- **« Une identité économique du Pays à renouveler » :**

Cette première ambition du Pays se justifie d'abord par un double constat. D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique,... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.

- **« Une amélioration des services à la population organisés à partir des principaux bourgs-centres » :**

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne ne s'organise pas selon une armature urbaine pyramidale et hiérarchisée distinguant un pôle urbain et économique principal rayonnant sur l'ensemble du Pays et des pôles secondaires relais. Si Auxonne constitue un véritable pôle de premier ordre, celui-ci ne peut prétendre assurer une fonction d'entraînement pour l'ensemble du Pays. Il y a donc lieu de s'appuyer tout autant sur les autres bourgs-centres du territoire. Cette approche polycentrique ne signifie pas pour autant l'absence de parti d'aménagement dans la localisation et le renforcement des services à la population. Il s'agit bien de différencier les services de rayonnement intercommunal des offres de proximité.

- **« L'exigence de développements économique et périurbain de qualité dans un Pays rural de plaines et de vallées alluviales » :**

Le positionnement périurbain du Pays à la frange Est de l'agglomération dijonnaise mais aussi au voisinage des pôles urbains de Dole et de Gray confère au territoire une attractivité résidentielle et économique croissante. Les perspectives de renforcement des échanges sur l'axe inter régional du Val de Saône laissent à prévoir de nouvelles dynamiques. Par ailleurs, la géographie de plaines et de vallées du Pays singularise le territoire et lui confère de fortes fonctions écologiques d'intérêt inter régional. En conséquence, les acteurs du Pays souhaitent concilier les exigences de préservation et de développement sur la base d'une expansion maîtrisée et qualitative du territoire.

- **« Des collaborations et des alliances à tisser avec les territoires voisins » :**

Quels que soient les domaines à appréhender dans le cadre de la démarche du Pays Plaine de Saône Vingeanne, les prolongements territoriaux au-delà du périmètre du Pays apparaissent inévitables compte tenu de la pluralité d'inscription de tout ou partie du territoire dans d'autres logiques d'appartenances. Les partenariats et les alliances à tisser s'établiront de manière pragmatique, tout particulièrement en direction de l'agglomération dijonnaise, du canton de Genlis, du Pays Beaunois - qui intègre notamment les cantons de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne - du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne mais également les Pays franc-comtois et haut-marnais limitrophes.

Ces quatre défis, à partir desquels l'ensemble des politiques de Pays sont ordonnancées ci-après, visent ainsi à dégager un sens et une cohérence globale des initiatives tant publiques que privées qui feront jour dans le Pays pour les dix prochaines années.

Il s'agit de gager que la globalité des actions qui s'engageront au Pays - conformément aux modalités exprimées ci-après - permettra d'aboutir à un Pays Plaine de Saône Vingeanne fonctionnant sur de nouvelles dynamiques économiques, s'organisant sur un maillage performant et renforcé de services à la personne et valorisant un cadre de vie préservé et identitaire.

Quatre domaines d'intervention garants d'un développement durable

La stratégie de développement durable du Pays Plaine de Saône Vingeanne, décrite dans la Charte de Pays, fixe les grandes priorités de développement économique, environnemental et socioculturel du territoire pour les dix années à venir. Elle présente de manière globale et cohérente l'ensemble des enjeux liés au développement local et durable :

- **Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne**
- **Une politique d'aménagement et de gestion durable de l'espace Plaine de Saône Vingeanne**
- **Une politique de services à la population de la Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale**

Enfin, le quatrième domaine d'intervention traite spécifiquement de l'organisation des acteurs locaux et de la mobilisation des ingénieries locales pour permettre la mise en œuvre du projet de territoire. A ce titre, il possède une vocation transversale :

- **Une politique d'animation du projet de territoire de la Plaine de Saône Vingeanne**

Neuf orientations stratégiques pour relever les défis du Pays

Des travaux de concertation engagés lors de l'élaboration de la Charte de Développement Durable du Pays, il est ressorti neuf principales orientations stratégiques de travail qui décrivent les contenus et les formes de collaboration à engager entre les acteurs du territoire afin de relever les quatre défis.

- **La dimension stratégique des orientations repérées**

Partant des grands éléments d'enjeux issus du diagnostic territorial, les orientations font ainsi l'objet d'une analyse préalable quant à leur dimension stratégique et l'écho qu'elles donnent aux quatre défis du Pays.

La question posée est donc d'identifier en quoi chaque orientation proposée contribue à relever les quatre défis du Pays dans la mesure où elle est une réponse appropriée aux principaux enjeux ci-après retenus :

- **Les enjeux relevant du « renouvellement de l'identité économique du Pays » :**

- Des pôles de compétences industriels locaux fragilisés dans un contexte de globalisation
- Des qualifications professionnelles liées à une tradition ouvrière et industrielle dans la population locale mais des enjeux « d'employabilité »
- Un positionnement territorial et une desserte du Pays favorables à l'accueil de nouvelles activités
- Des activités agricoles et agroalimentaires compétitives et diversifiées qui gagneraient à être mieux valorisées et coordonnées localement
- Une forêt de production bien gérée et exploitée mais des valorisations qui restent à développer
- Des ressources patrimoniales et un positionnement géographique Val de Saône porteur, bases de l'organisation d'une filière d'activités touristiques et de loisirs qui reste à structurer
- La prise en compte nécessaire de la dimension économique des services à la personne et de l'activité touristique

- **Les enjeux relevant de « l'amélioration des services à partir des principaux bourgs-centres » :**
 - o La nécessaire prise en considération de l'organisation polycentrique du territoire dans les efforts de modernisation des services
 - o Les nouveaux besoins de proximité liés à l'allongement de l'espérance de vie des aînés du Pays
 - o Les nouveaux besoins de proximité liés au développement démographique et notamment à l'installation des « rurbains » au Pays
 - o L'isolement et les difficultés accrues de mobilité tout particulièrement pour les populations éloignées des principaux bourgs-centres

- **Les enjeux relevant de « la qualité des développements économique et périurbain » :**
 - o Un développement périurbain du Pays à anticiper et maîtriser en vue d'éviter la surconsommation foncière et la banalisation des paysages
 - o Des risques accrus de conflits d'usages des espaces du Pays à lever
 - o Le renforcement du lien social et l'intégration locale des populations
 - o La présence de ressources hydrologiques et de « zones humides » d'intérêt interrégional à préserver et maîtriser
 - o L'existence d'un patrimoine architectural local à mieux valoriser et une exigence renforcée sur la qualité des futures réalisations

- **Les enjeux relevant des « collaborations et alliances à tisser avec les territoires voisins »**
 - o Un positionnement géographique au cœur de la dimension interrégionale et prometteuse du Val de Saône augurant des partenariats à géométries variables
 - o Un positionnement périurbain par rapport aux agglomérations périphériques, notamment Dijon, nécessitant des coopérations sur les plans économiques et des services à la population

C'est autour de ces quatre défis et neuf orientations que le premier Contrat de Pays s'organise.

SOMMAIRE

1. Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne		
Fiche n°1.1	Mise en œuvre d'une stratégie d'ouverture, d'aménagement, d'équipement et d'animation des espaces d'accueil des activités économiques	P. 11
Fiche n°1.2	Maintenir une observation en continu de l'offre d'accueil économique (foncier, immobilier)	P. 17
Fiche n°1.3	Coordonner et renforcer les actions en matière de soutien à la reprise transmission des entreprises	P. 23
Fiche n°1.4	Stimuler et conforter le tissu des entreprises artisanales et commerciales du Pays par l'accompagnement à leur modernisation	P. 29
Fiche n°1.5	Soutenir le renforcement et l'élargissement des réseaux et services inter-entreprises	P. 37
Fiche n°1.6	L'animation du réseau local des acteurs économiques, de l'emploi, de la formation et de l'insertion : mise en place d'une plate forme collective économie emploi	P. 42
Fiche n°1.7	Coordination et mise en cohérence des évènementiels de découverte des métiers et savoir-faire économiques locaux : soutien à l'organisation du Forum Emploi de Pays d'Auxonne	P. 47
Fiche n°1.8	Soutien aux initiatives d'insertion par l'économique	P. 50
Fiche n°1.9	Sensibilisation et accompagnement des entreprises dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines	P. 53
Fiche n°1.10	Renforcement de la filière légumière et maraîchère locale	P. 57
Fiche n°1.11	Développement d'une filière agro-industrielle locale non alimentaire	P. 61

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Fiche n°1.12	Observation et expérimentation de circuits-courts de commercialisation des produits agricoles de qualité	P. 66
Fiche n°1.13	Actions de professionnalisation et de renforcement de l'accueil et de la promotion touristique	P. 71
Fiche n°1.14	Mobilisation, mise en réseau des acteurs locaux et promotion partagée	P. 76
Fiche n°1.15	Développer et renforcer le maillage d'équipements et d'animations touristiques à partir des sites et infrastructures structurantes (voies navigables, voies cyclables...) et des aménités du territoire	P. 79

2. Une politique d'aménagement et de gestion durable de l'espace

Plaine de Saône Vingeanne

Fiche n°2.1	Encourager et accompagner les démarches locales de planification et promouvoir des opérations de qualité urbaine et architecturale	P. 90
Fiche n°2.2	Mise en place d'une politique locale de l'habitat à l'échelle du Pays de type Programme Local de l'Habitat (PLH), OPAH, PIG	P. 96
Fiche n°2.3	Encourager et soutenir les pratiques agricoles durables	P. 99
Fiche n°2.4	Soutien aux actions de sensibilisation et découverte de l'environnement et des patrimoines	P. 103
Fiche n°2.5	Encourager et soutenir l'utilisation de nouvelles pratiques en matière d'énergies renouvelables	P. 107
Fiche n°2.6	Définition et mise en œuvre d'un Schéma de la mobilité et des déplacements (matériels ou par le développement des NTIC) à l'échelle du Pays	P. 110

3. Une politique de services à la population en Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale		
Fiche n°3.1	Soutenir l'organisation du réseau des opérateurs et professionnels de l'enfance jeunesse et accompagnement à la mise en place de stratégies d'équipements et d'animation en matière d'enfance jeunesse	P. 115
Fiche n°3.2	Renforcement et animation du réseau des opérateurs et professionnels du secteur sanitaire et social	P. 120
Fiche n°3.3	Soutien aux activités culturelles et sportives locales par l'encouragement à la mise en réseau et au partenariat inter associatif et par le renforcement des équipements dédiés aux pratiques sportives et culturelles	P. 125
Fiche n°3.4	Elaboration de dispositifs locaux de professionnalisation aux métiers de l'aide à domicile et de l'enfance jeunesse	P. 132
4. Une politique d'animation du projet de territoire de la Plaine de Saône Vingeanne		
Fiche n°4.1	Moyens d'ingénierie et d'animation du Pays	P. 137
Fiche n°4.2	Stratégie de communication du Pays	P. 144

1. Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.1			
Mise en œuvre d'une stratégie d'ouverture, d'aménagement, d'équipement et d'animation des espaces d'accueil des activités économiques			
Contexte			
Les E.P.C.I. du Pays se mettent en place depuis peu et ont fréquemment la même volonté d'aménager une ou plusieurs zones d'activités afin d'accueillir des entreprises ou conforter celles existantes. Il semble important cependant que ces différents EPCI se concertent afin que les différentes zones d'activités soient complémentaires et non « concurrentielles ».			
Objectifs			
<p>Renforcer les synergies et complémentarités territoriales notamment entre intercommunalités Développer une concertation pérenne entre aménageurs</p> <p>Cette action sera réalisée en interpénétration directe avec le programme Emploi Territoire, à ce titre l'animateur Emploi et Territoire sera directement associé à la réalisation du schéma de cohérence des espaces d'accueil économique du Pays</p> <p>Renforcer et développer l'attractivité des zones ou des espaces économiques existants Développer des pôles de compétence économique sur le territoire</p> <p>Sensibiliser les élus locaux au contenu et la mise en œuvre de la compétence économique détenue par les Communautés de Communes</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action suppose une coopération directe et effective des communautés de communes			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX	X	XXX	XX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 1 : Optimiser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises			
Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p><u>1.1 Soutien à la réalisation d'un schéma de cohérence et de qualité des espaces d'accueil économique</u></p> <p>sous la forme formation action, capitaliser les études déjà réalisées (ex: Etude Katalyse) ; connaître et échanger sur les intentions des communautés de communes et des communes et les mettre en harmonie ; accompagnement des élus communautaires à la mise en oeuvre efficace de la compétence économique des communautés de communes, sensibiliser les élus locaux aux enjeux financiers et fiscaux, connaître l'état de l'offre existante, analyse de la demande prévisionnelle auprès des entreprises du territoire (foncier, immobilier, service)</p> <p>1 Ce schéma comprendra : une présentation de l'état actuel de l'offre économique territoriale, la définition d'un parti d'aménagement à l'échelle Pays : typologie, hiérarchisation et localisation des zones, premiers éléments d'affectation et de destination des zones (spécialisation des zones renforcement des pôles industriels existants....), équipements immobiliers et services à apporter...</p> <p>Ces éléments seront de nature à faciliter et accompagner les élus locaux (notamment intercommunaux) dans la définition de leur stratégie intercommunale de développement économique par la définition conjointe, complémentaire et partagée des cahiers des charges des études d'opportunité économique et de positionnement marketing des zones économiques (1.2)</p>	X		Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
	<p>Par ailleurs, des exigences de qualité environnementale et paysagère des aménagements ou des requalifications seront préconisées. Ces éléments qualitatifs du schéma de Pays ainsi réalisés constitueront autant de critères d'éligibilité dans le cadre d'opérations de réalisation des espaces d'accueil économique décrit ci après (2)</p> <p><u>1.2 Soutien à la réalisation de schémas intercommunaux d'opportunité économique et de positionnement marketing</u> : élaboration et mutualisation des cahiers des charges dans un souci de définition du positionnement stratégique en terme de marketing territorial des futures zones économiques intercommunales ou communales., capitalisation et diffusions entres intercommunalités des résultats des schémas dans une optique d'élaboration successive et complémentaire d'un vison d'ensemble partagée du développement des zones d'accueil économique à l'échelle du Pays. A ce titre chaque intercommunalité s'engageant dans une telle opération devra tenir compte et intégrer dans sa propre réflexion les résultats et conclusions développées et validées dans les précédentes études intercommunales.</p>	X	X	Pays
2	<p><u>2.1 Soutien à des requalifications de sites industriels</u> : phases de conception technique et de maîtrise d'œuvre, déconstruction de sites, réhabilitation, réaménagement de sites et d'équipements</p> <p>Compte tenu de l'état d'avancement des deux projets de requalification de zones économiques (ancien site Thomson d'Auxonne, site industriel de Vonges), le schéma de cohérence et de qualité des espaces d'accueil économique ainsi que les schémas intercommunaux d'opportunité économique et de positionnement marketing ne sont pas des préalables conditionnant le soutien à ces deux opérations concernant des requalifications de site. Ces opérations devront tout de même se mettre en oeuvre dans un souci de cohérence avec ces schémas. Ainsi toute opération de requalification engagée avant que les schémas ne soient entièrement réalisés, devra être appréhendée de manière à enrichir ces deux démarches préalables (logique d'opération témoin).</p>	X		Communautés de Communes ou communes (en cas d'absence de communauté de communes)

Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p><u>2.2 Soutien à la réalisation des aménagements de zones d'accueil économiques :</u> En conformité et dans le cadre du schéma d'équipement décrit ci-avant (1) et des études intercommunales d'opportunité économiques, acquisition foncière et immobilière, création de voiries et réseaux divers, installation du haut débit à usage professionnel, aménagements paysagers et insertion paysagère du site et des équipements, mise en place de systèmes de management environnemental (ex: certification iso 14001 de la zone)</p> <p><u>2.3 Soutien à la réalisation des aménagements de zones d'accueil économiques intercommunale d'Arceau :</u> Compte tenu de l'état d'avancement du projet de zone d'accueil économique intercommunal d'Arceau, et de la démarche engagées dans le cadre du COPIEVAL, le schéma de cohérence et de qualité des espaces d'accueil économique ainsi que les schémas intercommunaux d'opportunité économique et de positionnement marketing ne sont pas des préalables conditionnant le soutien à cette opération. Celle-ci devra tout de même se mettre en oeuvre dans un souci de cohérence avec ces schémas.</p> <p><u>2.4 Soutien à la mise en place de services aux entreprises :</u> équipements spécifiques ou collectifs (déchets, pépinière d'entreprise, restauration collective...)</p> <p><u>2.5 Soutien aux actions de promotion et de communication de l'offre actualisée et territorialisée :</u> plaquettes, guide, page HTML personnalisée ...</p>	X	X	2.2 et 2.3 Communautés de Communes ou communes (en cas d'absence de communauté de communes)
2		X	
		X	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
1- Animateur Emploi et Territoire, Intercommunalités, communes, chambres consulaires, clubs des chefs d'entreprises, Services de L'Etat, CAUE, ADEME, agences départementales et régionales de développement économique...			
2- chambres consulaires, clubs des chefs d'entreprises, Services de l'Etat, de la Région et du Département, CAUE, ADEME, agences départementales et régionales de développement économique...			
Financements mobilisables			
<u>1.2 Soutien à la réalisation de schémas intercommunaux d'opportunité économique et de positionnement marketing</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	36 000 € par opération
Département	Crédits d'accompagnement méthodologiques		
<u>2.1 Soutien à des requalifications de sites industriels</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DDR ou FNADT section nationale investissement COPIEVAL	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Région	Volet 22 CPER	30%	60 000€ de dépense à l'hectare
Département	Sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

2.2 Soutien à la réalisation des aménagements de zones d'accueil économiques			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DDR ou FNADT section nationale investissement	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Etat/Région	Volet 22 CPER	30%	60 000€ de dépense à l'hectare
Département	Sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
2.3 Soutien à la réalisation des aménagements de zones d'accueil économiques intercommunale d'Arceau			
Etat	DDR ou FNADT national investissement	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Région	Volet 22 CPER	30%	60 000€ de dépense à l'hectare
Département	Sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Maillage cohérent du Pays en un ensemble de zones d'activités intercommunales complémentaires (définir une typologie de zones d'activités)

Impact de l'action à moyen et long terme :

Image économique plus dynamique ; meilleure adaptation des collectivités aux besoins des entreprises

Critères d'évaluation :

Mobilisation et participation des EPCI et partenaires économiques à cette démarche concertée

Nombre d'études de faisabilité et d'aménagements de zones d'activités réalisés dans le cadre de cette démarche Pays

Nombre de projets engagés dans une démarche reconnue de qualité économique et environnementale

Taux de remplissage des zones : installation d'entreprises, création d'emplois

Enquête de satisfaction auprès des entreprises installées sur ces zones

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.2			
Maintenir une observation en continu de l'offre d'accueil économique (foncier, immobilier)			
Contexte			
<p>La CCI de Dijon propose déjà une base de données accessible sur son site internet, cette base de données reste toutefois non exhaustive tant du point de vue des activités et filières que du territoire. Il existe un besoin non satisfait de connaissance et de suivi de cette offre tant pour les acteurs économiques territoriaux (consulaires et intercommunalités notamment) que des entreprises à la recherche d'équipements fonciers ou immobiliers (développement endogène et exogène)</p> <p>L'objectif est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de disposer d'une connaissance fine et actualisée de l'offre d'accueil économique - de favoriser la promotion et la commercialisation des espaces économiques par une meilleure lisibilité de l'offre et un partenariat entre les gestionnaires de ces espaces 			
Objectifs			
<p>Disposer d'une connaissance fine, actualisée, organisée et structurée de l'offre d'accueil économique</p> <p>Favoriser la promotion et la commercialisation des espaces économiques par une meilleure lisibilité de l'offre et un partenariat entre les gestionnaires de ces espaces</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action sera menée à l'échelle du Pays et des intercommunalités avec une coordination inter consulaire			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX		X	XX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 1 : Optimiser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises			
Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p>Il s'agit d'amorcer un travail en rassemblant une information complète et de qualité, ce qui n'est pas le cas des informations disponibles actuellement sur le périmètre du Pays et ce qui ne permet pas de répondre correctement à des demandes d'implantation d'entreprises.</p> <p>A chaque demande, il est nécessaire de partir à la recherche d'informations qu'il faut commencer par qualifier avant de présenter une réponse valorisante pour le territoire.</p> <p>Lorsque ce travail d'amorçage aura été fait, la CCI Dijon sera capable avec ses moyens propres d'effectuer les mises à jour afin de pérenniser l'outil qui pourra être consulté par les agences de développement.</p>			
<p>Renforcement et extention de "l'outil CCI" existant (site internet du foncier et l'immobilier disponible essentiellement sur l'agglomération dijonnaise) à l'ensemble des secteurs d'activités et en associant d'autres opérateurs locaux : intercommunalités, communes, consulaires, agences immobilières, notaires... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action coordonnée de dimension interconsulaire à l'échelle du Pays - Mise en place d'un partenariat avec les agences immobilières locales présentes dans le Pays - Opération coup de poing à l'échelle du Pays pour recueillir l'information de manière exhaustive 	X	X	CCI Dijon

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p><u>Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de mise à jour</u> (outils de saisie des mises à jour, personnes ressources pour chaque opérateur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des partenaires - Centralisation des informations à saisir ou mettre à jour - Mise à jour continue de la base de données 	X	X	
3	<p><u>Action de promotion et de communication de l'offre actualisée</u> (internet, plaquettes, guide...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référencement du site internet voire création d'un site dédié (pour être pertinent le site enregistrera les informations concernant Plaine de Saône Vingeanne mais également celles disponibles sur toute la Côte d'Or. A terme ce produit devra prendre une dimension régionale pour devenir un outil de développement exogène) - Se faire identifier par les opérateurs intervenant dans le champ de l'implantation d'entreprises en Côte d'Or et Bourgogne <p>Création et diffusion d'une plaquette expliquant l'existence et l'utilisation du produit, à destination des offreurs (propriétaires, agences)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et diffusion d'une plaquette expliquant l'existence et l'utilisation du produit, à destination des demandeurs de locaux et ou bâtiments disponibles. Cette plaquette pourrait être diffusée via les secrétariats de Mairie et/ou d'intercommunalités (ce dernier point est rappelé ici pour mémoire et doit être intégré dans l'action de promotion et de communication économique sous maîtrise d'ouvrage Pays décrite au point 2.5 de la fiche action n°1.1) 	X	X	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
4	<p><u>Etablir un schéma global d'infrastructures d'accueil</u> (zones d'activités, hôtels d'entreprises, immobilier d'entreprise ...) pour améliorer la lisibilité des ZA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie économique des ZA voire des bâtiments isolés de type vue aérienne pour faire apparaître les axes de communication associée à un zoom du bâtiment - Intégrer ces cartographies sur le site (pages HTML non modifiables) - Réaliser des dossiers individuels par ZA et/ou bâtiments – dossiers remis à chaque mairie et/ou intercommunalité et/ou Pays. <p>Cette opération est rappelée ici pour mémoire et doit être intégrée dans la réalisation d'un schéma de cohérence et de qualité des espaces d'accueil économique décrite au point 1 de la fiche action n°1</p>	X	X	
	<p>Condition particulière : Action mise en œuvre par la CCI Dijon dans le cadre de ses missions et moyens propres pour les points 1 et 2 et pour partie concernant le point 3 et par le Pays pour une partie du point 3 et pour le point 4 en partenariat avec la CCI Dijon dans le cadre de sa mission de Conseil et d'Assistance technique aux collectivités locales en matière de développement économique</p>			
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Intercommunalités, communes, autres chambres consulaires, agences départementales et régionales de promotion économique...				

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Favoriser la commercialisation des espaces économiques (fonciers, immobiliers) par une meilleure connaissance et mise en relation entre offre et demande d'espace économique

Impacts à moyen et long terme :

Favoriser le développement économique exogène et endogène du Pays
Anticiper et maîtriser les besoins fonciers et immobiliers des entreprises

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés

Nombre de locaux et terrains enregistrés dans la base

Nombre de consultations du site

Nombre de dossiers demandés

Nombre de locaux et terrains sortis de la base car ayant trouvé une destination économique

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.3
Coordonner et renforcer les actions en matière de soutien à la reprise transmission des entreprises
Contexte
<p>Le tissu économique du Pays est constitué d'un réseau important de TPE et PME-PMI, ce qui s'explique notamment par la nature des activités : exploitation et valorisation des ressources primaires, commerce, artisanat, petites unités industrielles de sous traitance. Ce vivier de TPE PME-PMI est aujourd'hui confronté à des difficultés de reprise - transmission de ses outils économiques, mais dont il convient de maintenir l'activité et l'effectif salarié notamment dans un contexte de pyramide des âges vieillissante des chefs d'entreprises.</p> <p>Ces difficultés de reprise - transmission ont plusieurs origines : problème d'identification, d'anticipation et d'information de l'offre, coût du rachat et de l'adaptation de l'outil, suivi des repreneurs...</p> <p>Enfin, dans un contexte économique local marqué par des enjeux d'anticipation et d'adaptation face aux mutations économiques, il semble nécessaire de soutenir l'esprit d'entreprise, notamment dans le cadre des reprises ou transmissions d'activités.</p>
Objectifs
<p>Favoriser les reprises transmissions des entreprises par un repérage et un accompagnement renforcé des cédants et des repreneurs Démultiplier et accroître la cohérence localement des outils et démarches existants (transcommerce et artisanat, PMI contact, action des organisations professionnelles...)</p> <p>Développer une culture locale de l'anticipation et de l'accompagnement à la reprise transmission d'entreprise</p> <p>Information et sensibilisation des chefs d'entreprise le plus en amont possible (dès 45 ans) afin d'éviter de se positionner sur le traitement symptomatique ou d'urgence mais au contraire engager une dynamique volontariste et incitative basée sur la discrimination positive</p> <p>Le Pays Plaine de Saône Vingeanne compte en 2004, 300 entreprises pour lesquelles le chef d'entreprise est âgé de 50 ans et plus</p> <p>Les objectifs que se sont fixés le Pays, la CCI de Dijon et la Chambre des Métiers de Côte d'Or sont les suivants :</p> <p>Pour la CCI Dijon, sur ces 300 entreprises concernées 80 sont des entreprises industrielles représentant 1000 emplois, la CCI se fixe comme objectif de rencontrer individuellement sur les 2 ans ces 80 entreprises afin de les informer et sensibiliser à cet enjeu. Sur ces 80 entreprises sensibilisées l'objectif est de réaliser 40 démarches d'audit est d'accompagnement du cédant et 10 accompagnements et suivis individualisés du repreneur (hors APH et Ecole du Créateur)</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Pour la CMCO, 185 chefs d'entreprises artisanaux ont plus de 50 ans. La CMCO se fixe comme objectif sur les 2 ans du Contrat de Pays :

- de réaliser une information générale de l'ensemble des chefs d'entreprise concernés (mailing phoning)
- de sensibiliser 45 chefs d'entreprises aux enjeux de la reprise transmission (rencontres locales)
 - de réaliser 20 visites de chefs d'entreprise cédants potentiels (rencontres individuelles)
- de réaliser 15 audits approfondis (avec un objectif de 5 entreprises transmises dans les 2 ans, 7 entreprises transmissibles post 2006)
 - de réaliser un suivi et accompagnement individualisé de 10 repreneurs (hors APH et AGEFIP)

Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant

L'action sera menée à l'échelle du Pays et des intercommunalités avec une coordination inter consulaire
La problématique de l'emploi par filière d'activité nécessite une approche Pays afin d'atteindre un niveau pertinent.

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action

Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX		X	X

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte

Orientation stratégique 1 : Optimiser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>Soutien aux actions de sensibilisation en direction et des acteurs économiques potentiellement intéressés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - études prospectives et identification fine des cédants potentiels, - rencontres locales d'information et de sensibilisation des cédants potentiels, - sensibilisation et formation des banquiers, notaires, comptables au premier repérage et orientation des cédants potentiels, - visites ciblées d'entreprises, - ateliers thématiques par petits groupes sur un sujet précis <p>Pour mémoire : <u>Soutien aux actions de sensibilisation en direction des communes et intercommunalités</u> (programme d'ensemble de formation des élus et acteurs du Pays prévus à la fiche 4.1)</p>	X	X	Pays
2	<p><u>Mise en place d'un dispositif inter consulaire de veille territoriale de la reprise transmission :</u></p> <p>Actualisation des données statistiques consolidées au niveau interconsulaire pour disposer à terme de l'évolution de la situation locale</p> <p>Diffusion des observations réalisées sur le modèle des travaux réalisés par l'interconsulaire et présentés aux élus lors du Comité interconsulaire du 14 juin 2004 à Pontailler/Saône</p>	X	X	Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p><u>Renforcement par la territorialisation des démarches d'audit et d'accompagnement</u></p> <p>Sur le base des dispositifs déjà engagées par les consulaires (Transcommerce, Transartisanat, Programme Régional à l'Installation agricole) ou des organisations professionnelles dans le cadre départemental et sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs territorialisés définis dans le cadre du programme Emploi et Territoire, soutien aux actions d'accompagnement et de suivi des cédants et repreneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretiens, audits préalables des cédants, - formation action des cédants, - accompagnement régulier du repreneur sur 2 à 3 ans post reprise 	X	X	Pays
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
CRB, Partenaires du dispositif "Emploi et Territoire", organisations professionnelles, intercommunalités, clubs des entreprises, UCA, banquiers, notaires, experts comptables...				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
<u>1 Soutien aux actions de sensibilisation en direction des acteurs économiques potentiellement intéressés</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	
<u>2 Mise en place d'un dispositif inter consulaire de veille territoriale de la reprise transmission</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	
<u>3 Renforcement par la territorialisation des démarches d'audit et d'accompagnement</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Maintenir et développer les filières économiques, conforter le maillage du territoire, stimuler l'emploi, préparer la transmission des entreprises, stimuler l'esprit d'entreprise

Impacts à moyen et long terme :

Maintien et développement d'activités et d'emplois sur le Pays

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et sensibilisés

Nombre de réunion, temps de rencontre ou formations organisés et nombre de participants

Evolution du niveau de reprise et transmission des entreprises

Nombre de repreneur bénéficiant d'un accompagnement spécifique

A moyen terme taux de pérennité des entrepreneurs repreneurs (notamment ceux suivis et accompagnés)

Intitulé de l'action N°1.4
Stimuler et conforter le tissu des entreprises artisanales et commerciales du Pays par l'accompagnement à leur modernisation
Contexte
<p>Le tissu économique du Pays est constitué d'un réseau important de TPE artisanales et commerciales, ce qui s'explique notamment par la nature des activités : exploitation et valorisation des ressources primaires, commerce de proximité, artisanat de service ou de production, très petites unités industrielles de sous traitance. Ce vivier d'entreprises artisanales et commerciales est aujourd'hui confronté à des difficultés liées à la modernisation de leur appareil productif et commercial et donc au maintien et au développement de leur productivité et à leur rentabilité économique dans un contexte de concurrence accrue et de préparation de leur reprise ou transmission.</p> <p>Ainsi, dans un contexte économique local marqué par des enjeux d'anticipation et d'adaptation face aux mutations économique, il semble nécessaire de soutenir l'esprit d'entreprise, notamment dans le cadre de la modernisation des appareils productifs et commerciaux des TPE.</p> <p>Dans ce contexte de mutation industrielle à l'échelle du Val de Saône et d'influence accrue des pôles urbains périphériques, la diversifications des entreprises commerciales et artisanales, qui voient se rétrécir ou disparaître leurs marché (souvent le plus proche et le mieux maîtrisé), est un enjeu fondamental du maintien et du développement du tissu économique du Pays.</p>
Objectifs
<p>L'objectif général est de contribuer à la modernisation et au développement des entreprises artisanales et commerciales présentes sur le Pays, afin de les accompagner dans leurs efforts de mutation, de diversification, de modernisation et d'anticipation à leur reprise transmission, pour le renforcement du tissu économique local, la création de richesse, le maintien et le développement d'emplois pérennes.</p> <p>A travers la mise en œuvre de cette fiche action, le Pays Plaine de Saône Vingeanne souhaite d'une part maintenir et développer le tissu commercial et artisanal performant, en tant qu'élément d'attractivité du territoire.</p> <p>Il s'agit, d'autre part, de favoriser le maintien et la création d'emploi local, notamment pour les jeunes et les femmes disposant de faibles niveaux de formation et de faibles capacités de mobilité, en développant le tissu des entreprises artisanales de production confrontés aux évolutions techniques et réglementaires, dans un contexte de dépendances accrue vis à vis donneurs d'ordre et un contexte concurrentiel croissant.</p> <p>En fin, il s'agit d'accompagner les entreprises commerciales et artisanales dans leurs efforts de modernisation de l'appareil de production, d'amélioration de la productivité et de diversification de leurs débouchés.</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant				
L'action sera menée à l'échelle du Pays et des intercommunalités avec une coordination inter consulaire La problématique de l'emploi par filière d'activité nécessite une approche Pays afin d'atteindre un niveau pertinent.				
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action				
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires	
XXX	XX	X	X	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 1 : Optimiser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises				
Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>1.1 Soutien aux actions de sensibilisation des chefs d'entreprises artisanales à la nécessité d'un diagnostic global de l'entreprise :</u></p> <p>Mise en place d'un diagnostic global de l'entreprise et de son environnement ayant pour vocation de faire prendre conscience au chef d'entreprise de l'importance de maîtriser les dysfonctionnements et les risques et donc son management en mettant en œuvre quelques outils simples.</p> <p>Le dispositif proposé pourra être le CAPEA (Cycle d'amélioration des performances de l'entreprise artisanale), outil conçu par le réseau des Chambres de Métiers.</p> <p>A l'issue du diagnostic qui intègre l'environnement, la sécurité et l'hygiène un plan d'action est proposé au chef d'entreprise consistant en une formation de 3 demi-journées suivies d'une nouvelle évaluation sous forme d'autodiagnostic (CAPEA Initiative).</p>	X	X	CMCO

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>La démarche peut se poursuivre à l'issu de cette phase par une nouvelle formation-action de 5 jours de formation collective et 5 jours d'accompagnement individuel sur 5 thématiques (préparer l'avenir, améliorer son organisation, améliorer la gestion, motiver ses salariés, connaître les exigences légales et normatives : CAPEA Action)</p> <p>Le public ciblé est évalué à 131 chefs d'entreprises sur le Pays.</p> <p>Les secteurs d'activités cibles sont :</p> <p>Travail des Métaux : 41 établissements</p> <p>Alimentation et viande : 47 établissements</p> <p>Transport réparation : 43 entreprises</p> <p>L'objectif quantitatif est de sensibiliser et d'intégrer 25 chefs d'entreprises à cette démarche (20%).</p> <p><u>1.2 Soutien à l'ingénierie de projet (animation) pour une amélioration qualitative de l'appareil commercial du Pays</u></p> <p>Par ce travail préalable d'analyse et d'animation dans une démarche collective, l'objectif est de restituer le potentiel et la vocation des pôles commerciaux du Pays.</p> <p>Cette opération doit permettre de mettre en évidence d'une part le potentiel commercial à exploiter, c'est-à-dire d'identifier précisément la clientèle cible et d'autre part la vulnérabilité à traiter compte tenu des contraintes du marché.</p> <p>Cette phase permettra de définir et de fixer des objectifs à moyens et longs termes.</p>	X	X	CCI DIJON

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>1.3 Soutien à l'élaboration d'un plan de promotion commerciale de Pays :</u></p> <p>Cette opération vise à traduire les objectifs identifiés dans une démarche collective.</p> <p>Elle a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'avoir une meilleure captation de la clientèle ➤ D'accroître la zone de chalandise des pôles commerciaux. <p>Ce plan marketing et d'animation commerciale adapté à la clientèle et au public cible doit s'insérer dans un objectif de rentabilité pour les commerces.</p>	X	X	CCI DIJON CMCO Groupement de commerçants artisans
2	<p>Accompagnement des entreprises artisanales et commerciales dans leurs dynamiques de progrès et de diversification technologiques, organisationnels et commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le développement de produits ou services nouveaux, en utilisant notamment des démarches d'innovation technologique et prenant en compte la gestion des ressources humaines et le traitement des différentes contraintes pesant sur la productivité et à la rentabilité économique, - par le développement et la recherche de nouveaux marchés, notamment exogène au Pays, <p>Pour cela il est proposé :</p>	X	X	Entreprises commerciales et artisanales

Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p><u>2.1 Soutien à la modernisation de l'appareil productif et à la l'organisation des entreprises et à la diversification des activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien aux investissements en outils productifs et à l'adaptation des locaux professionnels permettant une modernisation de l'entreprise ou une diversification d'activité <p style="text-align: center;">Deux outils financiers sont mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les opérations destinées de favoriser la reprise transmission : l'aide à l'Adaptation et la Transmission et à le Reprise d'entreprises Artisanales et Commerciales (ATRA) - pour les opérations visant à reconstituer des alignements commerciaux pour les activités commerciales et les services artisanaux : l'ORAC <p>- <u>2.2 Soutien à la recherche de nouveaux marchés et à la diversification des débouchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien au développement des activités de prospection commerciales - soutien aux actions collectives de promotion et de communication <ul style="list-style-type: none"> - soutien aux études de marché, marketing et commerciales 			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
DRCA, UCA, Syndicats professionnels, Chambres Consulaires, Conseil Général, Conseil Régional			
Financements mobilisables			
<u>1.1 Soutien aux actions de sensibilisation des chefs d'entreprises artisanales à la nécessité d'un diagnostic global de l'entreprise</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	60%	Projets compris entre 7 622 et 45 735 €
<u>1.2 Soutien à l'ingénierie de projet (animation) pour une amélioration qualitative de l'appareil commercial du Pays</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	60%	Projets compris entre 7 622 et 45 735 €
<u>1.3 Soutien à l'élaboration d'un plan de promotion commerciale de Pays</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	60%	Projets compris entre 7 622 et 45 735 €

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

2.1 Soutien à la modernisation de l'appareil productif et à la l'organisation des entreprises et à la diversification des activités			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	20%	Projets compris entre 7 622 et 45 735 € ou 76 224 € si opération collective
Région	Sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Département	Sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
2.2 Soutien à la recherche de nouveaux marchés et à la diversification des débouchés			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	20%	Projets compris entre 7 622 et 45 735 €
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus :</u> Renforcement de l'attractivité des entreprises artisanales et commerciales de proximité Modernisation et diversification du commerce et de l'artisanat traditionnel Maintien et développement de l'emploi</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme :</u> Conforter les pôles et filières économiques du territoire Maintenir et diversifier l'offre commerciale afin de réduire l'évasion commerciale Conforter l'offre commerciale et de services des bourgs centres pour en favoriser l'accès à la population Anticiper et faciliter la reprise transmission d'entreprise en garantissant le maintien et le développement de leur rentabilité économique</p>			

Critères d'évaluation :

Nombre d'actions d'information et de sensibilisation réalisées et niveau de participation

Nombre de projets de modernisation et de diversification soutenus

Nombre de création, reprises d'entreprises

Nombre d'emplois maintenus ou créés

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.5			
Soutenir le renforcement et l'élargissement des réseaux et services inter-entreprises			
Contexte			
Le tissu économique du Pays est marqué par la présence ultra dominante des Très Petites Entreprises (93%). Face à cet émiettement et éparpillement, et afin de soutenir et de dynamiser le tissu local, les acteurs économiques ont engagé depuis une dizaine d'années des échanges et collaborations réguliers, soutenus en ce sens par les organismes consulaires et des acteurs publics. Le Pays affiche une forte volonté des professionnels engagés dans les réseaux interprofessionnels à faire vivre leurs associations d'artisans commerçants, d'agriculteurs ou clubs des chefs d'entreprises. Il existe une nécessité pour eux de s'adapter aux enjeux et contexte de développement du territoire (intégration territoriale, mutations économiques, nouvelles techniques, développement de partenariats, clientèle touristique ...).			
Objectifs			
Favoriser l'intégration locale des entreprises : accueil des nouvelles entreprises, dialogue et échange avec les autres acteurs du territoire (élus, associations...) Développer les coopérations et solidarités inter entreprises et inter sectorielles			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action sera menée en partenariat entre les différentes organisations interprofessionnelles et avec les structures intercommunales			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX	X		XX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 1 : Optimiser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>Accompagnement et renforcement de l'action des réseaux inter entreprises du Pays (club des industriels, UCA, groupements agricoles...), notamment par :</p> <p><u>1.1 l'appui à la promotion et la communication des réseaux inter entreprises</u> : en direction des autres entreprises, des élus et de la population locale,</p> <p>Cette opération est notée ici pour mémoire, la communication des réseaux interentreprises devant se réaliser dans le cadre de la communication institutionnelle du Pays (cf. fiche 4.1) et celle des intercommunalités (journaux, site internet...).</p>	X	X	1.1- Pays, intercommunalités
	<p><u>1.2 l'appui à l'acquisition de moyens mutualisés d'animation</u> : les intercommunalités du Pays se doteront, de manière coordonnée et dans une logique de complémentarité de banques de matériel (stands, sonos, matériels et outils d'animation...) qui seront mises à disposition des réseaux interentreprises mais également des associations du territoire</p>	X	X	1.2 Intercommunalités

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie	
2	<p><u>Soutien à la réflexion de projets interentreprises :</u> intervenants extérieurs, visites, échanges d'expériences études de faisabilité technique et financière... Sur la base d'une identification de besoins individuels, non satisfaits et pouvant faire l'objet d'une réponse collective.</p> <p>Les thèmes pouvant être abordés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des déchets - économie d'énergies - Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) : air, bruit, sol, eau, sécurité des biens et des personnes <p>Exigence d'une concertation préalable à l'action auprès des autres réseaux interentreprises et des intercommunalités et recherche de synergies</p> <p>Il s'agit ici de dépasser les simples logiques de filières et de s'inscrire dans une dynamique territoriale trans-sectorielle favorisant l'émergence et la pérennisation d'une culture territoriale de réseaux d'entreprises.</p> <p>Les opérations retenues devront développer des partenariats allant au delà des réflexions propres à chaque filière et pouvant être mises en oeuvre soit dans le cadre de fiches actions thématiques (ex : filières touristique (fiche action 1.13), légumière et maraîchère (fiche 1.10), agro-industrielle (fiche 1.11), services à la personne (fiche 3.4)...) soit dans le cadre des programmes départementaux ou régionaux mis en œuvre par les organisations représentatives des filières (ex : FFB...).</p>	X	X	Clubs d'entreprises, UCA, groupements agricoles

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p><u>Soutien à la mise en place de services inter entreprises</u> : équipements et aménagement (investissement), animation et fonctionnement de ces services</p> <p>Exigence d'un passage préalable par une identification des besoins et études de faisabilité tel que décrit ci avant</p>		X	Clubs d'entreprises, UCA, groupements agricoles
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Chambres Consulaires, intercommunalités...				
Financements mobilisables				
<u>1.2 l'appui à l'acquisition de moyens mutualisés d'animation</u>				
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond	
Etat/Région	Volet 22 CPER	50%		

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

2 Soutien à la réflexion de projets interentreprises			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 selon les thématiques		
Etat/Région	Sectorielles selon les thématiques En cas d'absence de crédits sectoriels, à intégrer dans l'enveloppe générale de formation fiche 32		
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus</u> :</p> <p style="text-align: center;">Plus grand dynamisme des associations professionnelles et développement des relations interprofessionnelles</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme</u> :</p> <p style="text-align: center;">Dynamisation de la vie économique et interprofessionnelle locale</p> <p style="text-align: center;"><u>Critères d'évaluation</u> :</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'actions de communication et de promotion réalisée</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisé</p> <p style="text-align: center;">Evolution du nombre d'adhérents aux organisations interprofessionnelles</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'actions collectives de réflexion et formation actions engagées et nombre de participants</p> <p style="text-align: center;">A moyen terme, nombre de services interentreprises mis en œuvre et nombre de bénéficiaires</p>			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.6			
L'animation du réseau local des acteurs économiques, de l'emploi, de la formation et de l'insertion : mise en place d'une plate forme collective économie emploi			
Contexte			
Face aux problématiques de mutations économiques touchant le secteur du Val de Saône, le Pays de la Plaine de Saône Vingeanne et le Pays Beaunois avec leurs Conseils de Développement, en partenariat avec le SIVOM du Canton de Genlis, les Clubs de Chefs d'Entreprises du territoire, les chambres consulaires, les associations d'insertion, de l'économie et de l'emploi intervenant sur le territoire et les partenaires institutionnels décident de s'organiser pour anticiper les menaces qui pèsent sur l'emploi dans le cadre du programme européen "Emploi et Territoire".			
Objectifs			
<p>Fédérer et coordonner les accompagnateurs et opérateurs du développement économique et de l'emploi sur le Val de Saône</p> <p>Développer les synergies et la mobilisation conjointe de ces différents acteurs</p> <p>Améliorer la connaissance du tissu économique en prenant en considération l'ensemble des secteurs d'activités.</p> <p>Anticiper enjeux de mutations et d'adaptations économiques</p> <p>Mieux accueillir les porteurs de projets en leur donnant des informations précises et immédiatement disponibles permettant d'affiner leur projet professionnel et d'améliorer leurs conditions d'implantation et de pérennisation d'activité.</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action sera menée à l'échelle du Pays et du Val de Saône			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX			XXX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 3 : Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences				
Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>Capitaliser et tirer les enseignements d'expériences déjà engagées sur et hors du territoire ("Bureau emploi", Espace Cantonal de Recherche d'Emploi de Genlis,...)</p> <p><u>Soutien aux actions de mobilisation de l'ensemble des partenaires du marché local de l'emploi</u> : clubs d'entreprises, Unions Commerciales et Artisanales, Consulaires, ANPE, Missions Locales, Enseignement professionnel, DDTEFP, Conseil Régional ... sur la base de rencontres régulières et à des échelles Pays et Val de Saône</p>	X	X	Pays
2	<p><u>Etablissement d'une "observation partagée de la connaissance" de l'offre et de la demande sur le marché local de l'emploi</u> : base de données et information qualitative.</p> <p>Cette opération est à inclure dans le cadre du projet national de cohésion sociale et notamment de la création d'un dossier unique du demandeur d'emploi en vue d'optimiser la recherche d'emploi accessible en tous points des réseaux.</p>	X	X	Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p>Soutien à la mise en place de lieux de rencontre, d'information et de diffusion : dans le cadre de la mise en place d'une plate forme locale de l'économie (du type Maison de l'Emploi) sur le territoire du Val de Saône Côte d'Orien</p> <p>Après avis du Service Public de l'Emploi (SPE) sur la qualité du projet et sa valeur ajoutée Pays, soutien aux phases de conception, acquisition, construction et à l'aménagement de locaux</p> <p>Chaque intercommunalité du Pays souhaite s'engager sur l'aménagement de tels lieux. Seront soutenus les équipements s'inscrivant dans le cadre d'une démarche garantissant la qualité du service et la présence de permanences locales d'opérateurs locaux ou institutionnels compétents en matière économique, d'emploi, de formation ou d'insertion professionnelle et sociale (charte, convention, agrément Service Public de l'Emploi (SPE)...). Ces lieux devront proposer une véritable valeur ajoutée Pays en matière de la mutualisation des moyens et compétences et du partenariat local et institutionnel proposé.</p> <p>De plus un travail de coordination et de complémentarité devra être recherché avec les futures cyberespaces du Pays (cf. fiche 2.6)</p>	X	X	Intercommunalités Pays
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Partenaires du dispositif "Emploi et Territoire" et notamment les membres du Service Public de l'Emploi (SPE)...				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
<u>1 Soutien aux actions de mobilisation de l'ensemble des partenaires du marché local de l'emploi</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	
<u>2 Etablissement d'une "observation partagée de la connaissance" de l'offre et de la demande sur le marché local de l'emploi</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

3 Soutien à la mise en place de lieux de rencontre, d'information et de diffusion			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 du CPER	50%	
Département	Sectorielles : programme d'investissement des communes et intercommunalités ou espaces de services collectifs	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus :</u> disposer d'outils et de méthodes pour piloter territorialement l'action publique en faveur de l'économie et de l'emploi</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme :</u> Mise en réseau des acteurs locaux de l'économie et de l'emploi Création de 700 emplois</p> <p style="text-align: center;"><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p>L'évaluation de cette action se fera dans le cadre du programme « Emploi et Territoire » et concernera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et partenaires du réseau Val de Saône Emploi et Territoire <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une plateforme économie emploi et/ou d'antennes locales - le nombre d'emplois créés ou maintenus (objectif 700 emplois) et évolution du taux de chômage notamment des femmes (objectifs : maintien au niveau actuel) 			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.7			
Coordination et mise en cohérence des évènementiels de découverte des métiers et savoir-faire économiques locaux : soutien à l'organisation du Forum Emploi de Pays d'Auxonne			
Contexte			
<p>Les secteurs traditionnels de l'économie locale, mais également d'autres secteurs d'activités en développement telle que la logistique, sont aujourd'hui confrontés à des difficultés de recrutement et de renouvellement de leurs ressources humaines. Les métiers traditionnels de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture et du commerce, véhiculent souvent une image négative auprès des enseignants, parents et enfants.</p> <p>Un déficit de main d'œuvre qualifiée est donc à déplorer notamment au niveau des métiers techniques, de l'artisanat (en particulier du bâtiment). Par ailleurs, la fin d'activité proche des populations du "baby boom" fait redouter un accroissement de ce déficit. Des initiatives tels les forums emplois organisés sur le territoire, ont donc besoin du soutien de tous les acteurs pour mobiliser jeunes, parents et les professionnels.</p>			
Objectifs			
<p>Sensibiliser et susciter de nouvelles vocations professionnelles dans les activités économiques du Pays tant en direction des "métiers sous tension" du fait d'une pénurie de main d'œuvre, tant en direction des nouveaux métiers porteurs tels les services à la personne</p> <p>Développer l'esprit d'entreprise et d'initiative économique</p> <p>Contribuer à la transmission des savoir faire économiques locaux</p> <p>Développer l'esprit d'initiative économique et l'esprit d'entreprise</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action sera menée à l'échelle du Pays et des intercommunalités			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX			XX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 3 : Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences				
Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>Soutien à la préparation, l'organisation et la mise en oeuvre du Forum Emploi de Pays</u> : faire de cet événement le moment phare et incontournable en matière de promotion et de communication sur les savoir faire économiques locaux, les branches, les filières, les métiers, les formations présents sur le territoire, les métiers interbranches (Ressources Humaines, informatiques, qualité...), la reprise transmission d'entreprise,...</p> <p>Le Forum Emploi d'Auxonne sera soutenu afin de le doter d'un véritable rayonnement territorial, d'une ouverture vers le grand public (scolaires, étudiants, chercheurs d'emplois, parents, simples habitants...), et d'une représentation de l'ensemble des activités présentes du Pays (en s'appuyant notamment sur un partenariat avec les réseaux interprofessionnels présents sur le Pays).</p> <p>Cette opération est retenue dans le cadre du programme de soutien aux évènementiels de Pays décrit dans la fiche action 4.2</p>	X	X	Ville d'Auxonne
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Partenaires du dispositif "Emploi et Territoire", Service Publique de l'Emploi (SPE), Education Nationale, organismes de formation...				

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Une plus grande coopération entre les entreprises du Pays, les écoles et les Parents d'élèves devrait porter les jeunes à s'orienter sur des formations porteuses d'emploi sur le territoire

Impacts à moyen et long terme :

Maintien et développement d'activités et d'emplois sur le Pays

Critères d'évaluation :

Evaluation des actions du Forum Emploi et nombre de professionnels impliqués, mesure de la participation et de l'impact des opérations d'animation

Enquête de satisfaction des participants (organisateur, exposants, visiteurs)

Evaluation à moyen terme de l'évolution des orientations des jeunes et des demandeurs d'emplois et de la création ou maintien d'emplois sur les métiers définis comme porteurs ou sous tension

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.8			
Soutien aux initiatives d'insertion par l'économique			
Contexte			
L'offre d'insertion économique sur le Pays est actuellement insuffisante tant au niveau du maillage territorial que de la diversité des activités supports d'insertion. La précarité et l'exclusion concernent aussi bien les espaces urbains, péri urbains et ruraux du Pays. Des hommes et des femmes sont ainsi confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi associée généralement à des difficultés sociales. Le Pays souhaite apporter une réponse aux problèmes de l'insertion professionnelle et sociale en s'appuyant tout particulièrement sur le réseau local des socioprofessionnels de l'insertion			
Objectifs			
Amener les publics "fragilisés" du Pays en situation d'insertion sociale et professionnelle Développer des activités support d'insertion et en lien avec les activités et caractéristiques du Pays (entretien du patrimoine bâti et naturel, services de proximité, travail saisonnier agricole...) Rompre l'isolement social et économique des populations en difficulté par le développement d'activités support d'insertion			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Cette action sera coordonnée à l'échelle du Pays et veillera à faciliter l'information et la mobilisation des entreprises du territoire.			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX			XX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 3 : Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>Suite au partage de la connaissance des publics fragilisés et des besoins et à l'identification des activités supports d'insertion accessibles notamment aux publics féminins dans le cadre du réseau local des acteurs économiques, de l'emploi, de la formation et de l'insertion (Cf. fiche action 1.6),</p> <p>Soutien à la mise en place d'activité d'insertion (chantiers d'insertion) portées notamment par les entreprises intermédiaires, les associations d'insertion, les Centres d'Aide par le Travail... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de faisabilité et de marché de nouvelles activités support d'insertion - aide au démarrage de ces nouvelles activités permettant de rapprocher les personnes en insertion professionnelle des activités salariées du secteur marchand. 	X	X	Association d'insertion (Agri Bio FDFR), entreprises intermédiaires, CAT
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Services sociaux CG21, DDTEFP, Missions Locales, ANPE, partenaires du dispositif "Emploi et Territoire", entreprises locales				
Financements mobilisables				
<u>1 Soutien à la mise en place d'activité d'insertion</u>				
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond	
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10b			
Etat	Sectorielles : DDTEFP			
Région	Sectorielles			
Département	Sectorielles			

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Mise en œuvre de formations, d'activités et créations d'emplois et d'expériences professionnelles

Impacts à moyen et long terme :

Régression de l'exclusion et de la précarité

Critères d'évaluation :

Nombre d'entreprises ou d'organismes d'insertion mobilisés et adhérents à l'action

Nombre d'activités support d'insertion créées et nombre d'emplois d'insertion créés

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.9			
Sensibilisation et accompagnement des entreprises dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines			
Contexte			
<p>Le Pays est confronté à des enjeux conjugués d'adaptation aux mutations économiques, de vieillissement de la population active, de tissu économique majoritairement composé de TPE-PME-PMI. Trop souvent, les entreprises du territoire ne disposent pas des ressources nécessaires, pour anticiper et mettre en œuvre une gestion prévisionnelle de leurs emplois et compétences.</p> <p>Dans ce contexte de mutations et d'adaptations économiques et de l'emplois touchant le Val de Saône et dans le cadre du programme Emploi et Territoire, le Pays en partenariat avec le Pays Beaunois et le SIVOM de Genlis souhaite accompagner les entreprises dans leurs actions d'anticiper des besoins d'emplois et de compétences ainsi que dans la gestion prévisionnelle de ceux-ci</p>			
Objectifs			
Permettre aux PME et TPE de se doter d'une politique de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines Renforcer la compétitivité des entreprises du Pays Développer des emplois nouveaux et garantir le maintien des emplois existants			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
La problématique de l'emploi dans un contexte d'adaptation et de mutation économique nécessite une approche territoriale devant s'étendre à l'ensemble du Val de Saône			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX			XXX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 3 : Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<u>Soutien aux actions territorialisées et collectives d'information</u> : concernant l'anticipation des besoins de compétences et d'emplois, la mise en place d'emplois partagés, le tutorat, l'accueil de stagiaires... : mailing ciblé avec document de sensibilisation, rencontres locales d'information et d'échanges à destination des entreprises tous secteurs confondus, session de formations collectives...	X	X	Pays
2	<u>Soutien aux actions territorialisées à l'échelle Pays, collectives ou individualisées d'audit et d'accompagnement à destination des entreprises volontaires</u> : évaluation et anticipation des besoins et des opportunités, aide à la définition des postes et de leur évolution, conseil au recrutement et à l'accueil de stagiaires et d'apprentis, formations interentreprises... (ex: outil méthodologique ACFCI)	X	X	Pays, consulaires, réseaux interentreprises, entreprises
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Partenaires du dispositif "Emploi et Territoire"...				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
1 Soutien aux actions territorialisée et collectives d'information			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	
2 Soutien aux actions territorialisées à l'échelle Pays, collectives ou individualisées d'audit et d'accompagnement à destination des entreprises volontaires			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire si maîtrise d'ouvrage Pays	26,66%	
	Sectorielles DDTEFP		
Région	Sectorielle		
Département	Emploi et Territoire si maîtrise d'ouvrage Pays	23,44%	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Tenter d'anticiper et de maîtriser les mutations économiques
Développer des filières économiques, conforter le maillage du territoire, stimuler l'emploi, préparer la transmission des entreprises.

Impacts à moyen et long terme :

La maîtrise de filières économiques endogènes et le développement de pôles d'excellence sur le territoire nécessitent, à l'instar des équipements et des infrastructures (actions 1.1 et 1.2), une gestion de ses ressources humaines.

Critères d'évaluation :

L'évaluation de cette action se fera dans le cadre du programme « Emploi et Territoire » et concernera notamment :

- le nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et partenaires du projet Emploi et Territoire
- le nombre d'entreprises sensibilisées à la GPEC : nombre de réunions d'information, de sensibilisation réalisées, nombre de participants, nombre d'entreprises suivies et accompagnées (actions collectives et individuelles)
- le nombre d'emplois créés ou maintenus (objectif 700 emplois) et évolution du taux de chômage notamment des femmes (objectifs : maintien au niveau actuel)

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.10			
Renforcement de la filière légumière et maraîchère locale			
Contexte			
L'agriculture joue un rôle prédominant au sein du Pays. Elle est cependant confrontée à la nécessité d'évoluer vers une activité plus diversifiée afin de mieux faire face à l'instabilité des marchés, créer de la valeur ajoutée et répondre aux nouvelles attentes de la société.			
Objectifs			
<p>Maintenir et renforcer le bassin de production de légumes et de cultures maraîchères du Pays en vue de conforter l'approvisionnement des Industries Agro-alimentaires du Pays et améliorer les performances technico-économiques des exploitations agricoles</p> <p>Accompagner les innovations de production (agriculture biologique) et susciter de nouveaux producteurs</p> <p>Développer les débouchés des productions locales et accroître la valeur ajoutée en renforçant les liens entre producteurs, transformateurs (IAA), expéditeurs et approvisionneurs</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Le développement de la diversification suppose une concertation et des échanges entre professionnels et spécialistes ; l'action est donc nécessairement intercommunale			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX		XX	X
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Soutenir le développement des filières économiques locales			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>Soutien aux actions de concertation et de réflexion conjointe de l'ensemble des acteurs de la filière en vue de définir une stratégie de développement commune pour développer et diversifier la production locale (maraîchage ou cultures de plein champs, production traditionnelle ou biologique) :</p> <p>1.1 Rencontres locales d'information et d'échanges et session de formations-actions collectives : à destination des producteurs, collecteurs et transformateurs, en vue de l'élaboration d'un état des élus et de la définition d'une stratégie de développement de la filière par l'engagement d'une réflexion collective associant notamment producteurs et transformateurs</p> <p>1.2 Réalisation et diffusion d'un document de synthèse présentant la stratégie définie et les pistes d'actions à engager</p>	X		<p>La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or dans le cadre d'une démarche départementale (action hors Contrat de Pays)</p> <p>et</p> <p>SEDARB-GAB21 dans le cadre d'une démarche régionale (action hors Contrat de Pays),</p>
2	<p>Soutien à la mise en place d'organisations collectives de production :</p> <p>2.1 Soutien à l'investissement collectif : achat de matériel et d'outils de production</p> <p>2.2 Soutien aux actions collectives de mutualisation de moyens humains : constitution de groupements d'employeurs</p> <p>2.3 Soutien à des opérations de promotion et de communication collective</p>	X	X	Groupements de producteurs
3	<p>Soutien à l'accompagnement technique et économique des producteurs actuels ou des nouveaux installés : formation aux techniques agricoles, partage de techniques et savoir faire notamment dans un cadre collectif (ex : Groupes de Développement Agricoles), réflexion sur la mise en place d'organisations collectives de production</p>		X	<p>Chambre d'Agriculture</p> <p>SEBARB GAB21</p> <p>Groupements de producteurs</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
IAA locales, CCI, Chambre des métiers, Bio-Bourgogne, Centre d'Etudes Recherche sur la Diversification (CERD), Services de l'Etat, de la Région et du Département ...			
Financements mobilisables			
<u>2.1 Soutien à l'investissement collectif</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Région	sectorielles		
Département	Sectorielles Economie Emploi		
<u>2.2 Soutien aux actions collectives de mutualisation de moyens humains</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	sectorielles ou volet 22 CPER en cas d'absence de crédits sectoriels	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Région	sectorielles ou volet 22 CPER en cas d'absence de crédits sectoriels		
<u>2.3 Soutien à des opérations de promotion et de communication collective</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	Sectorielles	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Région	Sectorielles		

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Maintien et sécurisation du revenu des agriculteurs
Maintien et création d'emplois en zones rurales
Création de valeur ajoutée
Préservation de l'environnement
Offre de nouveaux produits et services
Rapprochement du producteur et des industries de transformation
Accroissement du nombre d'exploitations engagées dans un processus de diversification.

Impacts à moyen et long terme :

Place confortée de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le Pays

Critères d'évaluation :

Nombre d'agriculteurs et acteurs de la filière mobilisés et participant aux réflexions et formations actions mises en place

Nombre de projets de diversification mis en œuvre, création d'emploi

A moyen terme évolution du nombre d'exploitations, des surfaces agricoles et des OTEX consacrées aux filières légumières et maraîchères

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.11			
Développement d'une filière agro-industrielle locale non alimentaire			
Contexte			
L'activité économique du Pays s'appuie traditionnellement à la fois sur une agriculture prédominante et sur une culture industrielle encore très présente. Toutefois, l'enjeu des mutations agricoles et industrielles touche de plein fouet le territoire qui se doit d'évoluer vers des activités plus diversifiées et à plus forte valeur ajoutée afin de mieux faire face à l'instabilité des marchés, de répondre aux nouvelles attentes de la société et de rester un territoire compétitif limitrophe de la zone urbaine. Cette démarche s'appuyant sur les potentialités agricoles et industrielles locales et sur les analyses conduites par le Conseil Economique et Social et rapportées en mai 2004 par M. Jean-Claude PASTY, offre des opportunités d'ouverture et d'innovation. Le projet devra être ouvert sur l'extérieur, des actions sont actuellement conduites sur les territoires voisins (Haute-Saône, Champagne-Ardennes)			
Objectifs			
Rechercher et créer de nouvelles filières agro-industrielles porteuses qui permettraient de conforter les exploitations agricoles du Pays, créer de nouvelles activités et d'apporter des réponses aux mutations industrielles en cours. Rapprocher les savoir faire agricoles et industriels locaux Développer les relations entre les activités économiques locales et les secteurs de la recherche développement et s'appuyer sur les résultats des travaux pour des mises en application locales.			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Le développement de la diversification suppose une concertation et des échanges entre professionnels et spécialistes ; l'action est donc nécessairement intercommunale et intersectorielle			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX		XX	XX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Soutenir le développement des filières économiques locales			
Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005-2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p><u>1- Soutien à la capitalisation des études existantes sur les potentialités de valorisation industrielle non alimentaire de productions agricoles locales</u></p> <p>1.1 Organisation et animation d'un groupe de réflexion composé d'agriculteurs, d'industriels, de techniciens consulaires, de représentants de différentes institutions, laboratoires de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers d'échanges et de réflexion de type « brain storming » : sur la base des études existantes, de leur capitalisation et application et aux enjeux du territoire Plaine de Saône Vingeanne, il s'agit de faire émerger différentes voies de recherche en se basant sur les savoir-faire du territoire et la volonté des acteurs de conduire des réflexions plus approfondies sur les débouchés non alimentaires de productions agricoles. <p>1.2 Elaboration et rédaction du cahier des charges d'un programme de formation action des acteurs locaux concernés pour l'émergence et le développement de nouvelles filières agro-industrielles porteuses</p>	X		CCI Dijon

Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005-2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p>Mobilisation des acteurs de la filière</p> <p><u>2.1 Mise en place du programme de formation action des acteurs de la filière orienté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les filières en devenir ou en émergence localement - sur les potentiels agricoles et les savoir-faire locaux - sur les caractéristiques industrielles du Pays et les savoir-faire - sur l'environnement économique local - sur les moyens de recherches appliquées disponibles localement ou à proximité <p><u>2.2 Veille active et partagée sur les filières retenues en devenir ou en émergence</u></p> <p>Veille sur les secteurs d'avenir ou en émergence, et sélection de celui (ou ceux) susceptibles d'être développés, en fonction des résultats du programme de formation action et réalisation d'une étude de marché et des débouchés</p> <p><u>2.3 Diffusion, communication et vulgarisation des conclusions du programme de formation action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès de l'ensemble des agriculteurs - auprès des centres de recherche qui peuvent être impliqués - auprès des industriels qui peuvent transformer et de celles qui peuvent utiliser la matière première - auprès des Elus et partenaires institutionnels 	X		CCI Dijon et Chambre d'Agriculture

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005-2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p><u>3.1 Soutien à des actions expérimentales et pilotes de valorisation des productions agricoles non alimentaires</u> : notamment en matière de valorisation des biocarburants dans le cadre de fermes pilotes</p>	X	X	3.1 : entreprises
	<p><u>3.2 Soutien à la structuration d'une ou des filières retenues</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement technico économique des agriculteurs, - engagement des industriels utilisateurs des produits transformés - implication des organismes et centres de recherche - contribution des élus locaux - définition des caractéristiques nécessaires pour le développement d'une zone industrielle pour accueillir ces activités 		X	3.2 et 3.3 CCI Dijon
	<p><u>3.3 Plan de communication</u> sur la démarche auprès des acteurs associés, des partenaires et de la population locale</p>		X	
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Groupements agricoles, clubs des chefs d'entreprises, Agences de Développement économiques, Centres de recherches appliquées (INRA, ANVAR, ENESAD, ARVALIS, CRITT, CERD...)...				
Financements mobilisables				
<u>2.3 Diffusion, communication et vulgarisation des conclusions du programme de formation action</u>				
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond	
Etat/Région	Volet 22 CPER	60%		

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

3.1 Soutien à des actions expérimentales et pilotes de valorisation des productions agricoles non alimentaires			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	Sectorielles		
Région	Sectorielles		
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Engagement de l'ensemble des acteurs sur une dynamique de mutation économique Mise en place d'une démarche innovante et partagée de diversification agro-industrielle Rapprochement du producteur et des industries de transformation</p> <p><u>Impacts à moyen et long terme :</u></p> <p>Place confortée de l'agriculture et de l'agro-industrie dans le Pays</p> <p>Maintien et sécurisation du revenu des agriculteurs Maintien et création d'emplois en zones rurales Création de valeur ajoutée Préservation de l'environnement Offre de nouveaux produits et services</p> <p>Accroissement du nombre d'exploitations engagées dans un processus de diversification.</p> <p><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p>Nombre d'agriculteurs, d'industriels et d'acteurs de la filière mobilisés et participant aux réflexions et formations actions mises en place Nombre de projets de diversification mis en œuvre, création d'activités nouvelles et d'emplois</p>			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.12			
Observation et expérimentation de circuits-courts de commercialisation des produits agricoles de qualité			
Contexte			
La diversité et la qualité des productions agricoles du Pays (élevage allaitant et laitier, légumes de plein champs, maraîchage...) sont de natures à être le support de circuits courts de commercialisation. C'est ainsi que, quelques initiatives de ventes directes de produits agricoles, notamment de viande bovine ou de légumes, se sont développées sur le Pays. La présence des pôles d'habitat du Pays, le positionnement de ce dernier aux portes d'une agglomération de près de 240 000 habitants mais également les perspectives de développement touristique laissent entrevoir la possibilité de nouvelles initiatives qui devront être réfléchies avec le commerce et l'artisanat de bouche local, les hôteliers restaurateurs ainsi que les collectivités locales.			
Objectifs			
<p>Développer de nouvelles valeurs ajoutées locales à partir des productions agricoles locales</p> <p>Renforcer la promotion des productions agricoles du Pays</p> <p>Associer les agriculteurs et les commerçants locaux dans des démarches de qualité et promotionnelles communes</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
La mise en place de circuits courts de commercialisation suppose une concertation et des échanges entre profession agricole, artisans et petits commerçants locaux ; l'action est donc nécessairement intercommunale			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX	X	X	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Soutenir le développement des filières économiques locales			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>Soutien à une étude prospective sur les potentialités de développement de circuits courts de commercialisation des produits agricoles de qualité</u> : repérage et organisation de filières associant producteurs, transformateurs et commercialisateurs (ex : viande de bouche, produits issus des productions légumières et maraîchères, produits laitiers et fromagers...)</p>	X	X	Groupement de producteurs, transformateurs et distributeurs
2	<p><u>Soutien à des actions d'information et de sensibilisation</u> en direction des producteurs agricoles locaux et des commerçants et artisans de bouche, des restaurateurs, de la restauration collective (publique et privée) sur les pratiques de commercialisation en circuits courts et les potentialités locales : documents et rencontres, visite et capitalisation d'expériences pilotes et exemplaires...</p>	X	X	Groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs
3	<p><u>3.1 Soutien aux études collectives de faisabilité et de marché</u> sur l'organisation des halles et marchés locaux, ou d'équipements commerciaux associant producteurs, artisans commerçants de bouche, restaurateurs (ex: magasins, points de vente...)</p> <p><u>3.2 Soutien à l'investissement collectif</u> pour des équipements nécessaires à la commercialisation en circuits courts (matériels réfrigérants, aménagement de magasins, ou points de vente...)</p> <p><u>3.3 Soutien à des opérations de promotion et de communication collective</u></p> <p><u>3.4 Soutien aux actions collectives de mutualisation de moyens humains</u> : constitution de groupements d'employeurs</p> <p>Les actions collectives décrites ci-avant devront associer : producteurs, transformateurs et distributeurs</p>	X	X	Groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
UCA, groupements agricoles, Intercommunalités, CERD, services de l'Etat...			
Financements mobilisables			
<u>1 Soutien à une étude prospective sur les potentialités de développement de circuits courts de commercialisation des produits agricoles de qualité</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Région	Volet 22 CPER	En fonction du niveau d'intervention des autres partenaires financiers et jusqu'à concurrence de 80%	
<u>3.1 Soutien aux études collectives de faisabilité et de marché</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
<u>3.2 Soutien à l'investissement collectif</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Département	Sectorielles Economie Emploi	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

3.3 Soutien à des opérations de promotion et de communication collective			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DRCA	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
3.4 Soutien aux actions collectives de mutualisation de moyens humains			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	sectorielles ou volet 22 CPER en cas d'absence de crédits sectoriels		
Région	sectorielles ou volet 22 CPER en cas d'absence de crédits sectoriels		

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Sécurisation et traçabilité des produits, diversification du revenu des agriculteurs
Création de valeur ajoutée sur les productions agricoles locales
Offre de nouveaux services
Rapprochement du producteur des artisans commerçants de bouche et du consommateur

Impacts à moyen et long terme :

Place confortée de l'agriculture et de l'artisanat et du commerce de bouche dans le Pays

Critères d'évaluation :

Nombre d'agriculteurs et acteurs de la filière mobilisés et participant aux réflexions et formations actions mises en place
Nombre de projets de diversification mis en œuvre

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.13			
Actions de professionnalisation et de renforcement de l'accueil et de la promotion touristique			
Contexte			
<p>L'émergence d'une stratégie commune d'accueil et de promotion touristique se réalise grâce au maillage de l'ensemble du territoire en OTSI et de leur mise en réseaux dans le cadre du Groupement des OTSI Vingeanne Val de Saône. On constate donc la forte volonté des offices de tourisme du Pays, appuyer par les communautés de communes, à travailler en réseau et d'étendre ce partenariat vers les prestataires touristiques privés : hôteliers, restaurateurs, gîteurs, prestataires de services...</p> <p>Par ailleurs, le Pays présente une offre d'hébergements touristiques relativement faible ou saturée tant du point de vue quantitatif, qualitatif que de sa répartition territoriale. Le développement de l'offre d'équipements, de loisirs et de services d'accueil touristiques ne peut se faire que si la création et l'amélioration des hébergements touristiques sont également soutenues.</p>			
Objectifs			
<p>Renforcer les ingénieries locales et leur mise en réseau permettant la mise en œuvre d'une stratégie d'animation et de promotion touristique cohérente et renforcée</p> <p>Développer de nouvelles fonctions d'animation touristique au-delà de la diffusion d'informations notamment par des actions de veille et d'accompagnement des porteurs de projets</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
action sera engagée et coordonnée à l'échelle du Pays et du Val de Saône via le Groupement des OTSI			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX			XXX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Soutenir le développement des filières économiques locales			
Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p>Formations partagées des professionnels des missions d'accueil et d'information : à destination des personnels et bénévoles des OTSI notamment sur les techniques d'accueil, l'observation de la demande touristique, l'assistance au montage et à la commercialisation de produits touristiques...Mais également, ouvrir les formations aux prestataires touristiques (dans un soucis de maillage et mise en réseau des acteurs du tourisme du Pays)</p> <p>A ce titre, pourront être soutenues les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition d'un programme annuel de formation au niveau du groupement des OTSI précisant les dispositifs et contenus des formations - mise en oeuvre des sessions de formation, notamment en lien avec l'offre de formation proposée par la FROTSI et l'UDOTSI et les fédérations professionnelles (ex : fédération des hôteliers restaurateurs...) <p>La définition du programme annuel de formation sera assurée dans le cadre de l'animation thématique tourisme décrite dans la fiche action 4.1 et pour ce qui concerne les sessions de formations celles-ci seront soutenues dans le cadre du programme de formation des acteurs du pays décrit également dans la fiche action 4.1</p>	X	X	Intercommunalité chef de file

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p>Soutien à l'amélioration et renforcement du maillage des OTSI par :</p> <p><u>Soutien au développement de « Relais d'accueil et d'Information » conventionnés :</u> sensibilisation des prestataires pouvant devenir « Relais d'Accueil et d'Information », aménagement et animation des locaux devenant « Relais d'Accueil et d'Information » (kit Relais Info comprenant guichet d'accueil, présentoir, borne numérique...), formation des prestataires aux fonctions d'accueil et d'information (Cf. opération ci avant),</p> <p>Rq : le prestataire touristique (public ou privé) devenant point d'accueil et d'information passera une convention de partenariat avec l'OTSI et l'intercommunalité concernés en vue de garantir la qualité d'accueil et de l'information qu'il proposera ainsi que l'échange d'information avec son OTSI « référent » ayant compétence légale et reconnue en terme d'accueil et d'information touristique</p> <p>L'opération sera engagée par la mise en place d'un appel à projet chaque année, organisé par l'intermédiaire des OTSI et du Groupement Vingeanne Val de Saône</p>	X	X	Intercommunalité Chef de File
3	<p><u>3.1 Soutien à la mise en place d'une stratégie de réhabilitation aménagement des OTSI</u> à l'échelle du Pays. Cette action devra se mettre en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité d'accueil engagée par l'UDOTSI et la FROTSI : chaque OTSI du pays à vocation à se porter candidat pour bénéficier de la démarche d'audit qualité engagée par le FROTSI. Un travail de capitalisation à l'échelle Pays des audits, conseils, préconisations sera réalisé, en vue de l'établissement d'un cahier des charges commun aux OTSI du Pays</p> <p><u>3.2 Soutien à l'aménagement ou à la requalification de locaux des OTSI :</u></p> <p>Dans le respect de la démarche qualité définie ci-avant, le soutien aux aménagements des OTSI est conditionné au passage en OT pour les Syndicats d'Initiative et au respect des critères de passage à la catégorie supérieure pour les OT existants (critères retenus : moyens, équipements publics de proximité, localisation et signalisation, locaux, matériels)</p>	X		3.1 Intercommunalité chef de file 3.2 Communes ou Intercommunalités

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
Intercommunalités UDOTSI, FROTSI, CDT, CRT, Chambres Consulaires, prestataires touristiques locaux...			
Financements mobilisables			
<u>2 Soutien au développement de « Relais d'accueil et d'Information » conventionnés</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	50%	
<u>3.2 Soutien à l'aménagement ou à la requalification de locaux des OTSI</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	30%	
Département	Sectorielles : Tourisme	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Développement d'un accueil et d'informations touristiques homogènes et de qualité

Pour choisir des priorités en toute connaissance de cause, il faut d'abord connaître exactement ce qui existe. Or, les bases de données existantes ne reflètent que la réalité strictement quantitative et non qualitative et encore moins une vision prospective en matière d'hébergement et de restauration.

Cette action, complémentaire des projets de développement d'activités et loisirs touristiques (fiche action 14), devra permettre d'accroître à terme la fréquentation de la clientèle estivale et de week-end.

Impacts à moyen et long terme :

Une organisation des acteurs, des produits et services, la structuration d'une politique de communication et la coordination de l'animation touristique

Accroissement des retombées économiques liées aux hébergements touristiques

Critères d'évaluation :

Nombre de « Points d' Information » touristiques conventionnés créés

Niveau de fréquentation des lieux d'accueil et d'information touristique (OTSI, Point I)

Nombre de formations organisées, nombre de participants, répartition et provenance des participants (salariés des OTSI, prestataires privés, répartition géographique...)

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participants (catégories socioprofessionnelles et répartition territoriale) aux réflexions engagées en matière de qualité d'accueil et de stratégie de développement de l'offre d'hébergement et de restauration engagée par le Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.14			
Mobilisation, mise en réseau des acteurs locaux et promotion partagée			
Contexte			
<p>Les acteurs du Pays sont unanimes quant à leur volonté de faire du tourisme une activité économique génératrice d'emplois et de richesses. Comme toute activité économique, le tourisme dépend du niveau d'engagement et d'initiative privée. En effet l'activité touristique ne fonctionne que grâce à l'initiative des prestataires privés, qu'ils soient hébergeurs, restaurateurs, prestataires de visites ou de services...</p> <p>Au delà du travail d'organisation qui doit être mené avec les acteurs institutionnels du tourisme chargés de l'accueil, de l'information et de la promotion, une action doit être engagée, en parallèle et en lien, auprès des prestataires touristiques.</p> <p>En effet, il a été constaté un défaut d'information, de connaissance, de mobilisation, d'échanges et de coordination entre acteurs touristiques qu'ils soient publics ou privés.</p>			
Objectifs			
<p>Renforcer la prise de conscience des acteurs locaux de la dimension économique des activités touristiques et renforcer l'adhésion des prestataires aux démarches d'animation et de promotion collective</p> <p>Disposer d'une "connaissance vivante" de l'offre touristique et faire partager cette connaissance auprès de l'ensemble des prestataires locaux</p> <p>Renforcer la lisibilité et le maillage de l'offre touristique du Pays, support d'une politique promotionnelle renforcée</p> <p>Faire connaître et reconnaître les OTSI comme partenaires touristiques locaux</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action sera engagée et coordonnée à l'échelle du Pays et du Val de Saône via le Groupement des OTSI			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX			XXX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Soutenir le développement des filières économiques locales			
Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p><u>Soutien aux actions de sensibilisation et de communication à destination des acteurs locaux</u> : élus, représentants des autres secteurs d'activités, des prestataires touristiques, habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opérations de mobilisation des prestataires touristiques du Pays : Educ Tour professionnels, bourses d'échanges de documentations touristiques...en vue de constituer une politique et des outils de promotion partagés - journées d'échanges et de découvertes à destination de la population locale : Educ Tour de Pays, grand public - présentations d'expériences et d'innovations touristiques développées dans le Pays ou sur des territoires ruraux similaires - réunions d'informations dans les conseils communautaires et municipaux : sensibilisation sur les enjeux autour des moyens humains et techniques d'accueil, de professionnalisation et pérennisation de ces fonctions) - animations spécifiques lors des Assemblées Générales des OTSI, <p>Ces opérations de sensibilisation et de communication sont retenues dans le cadre du programme de soutien aux évènementiels de Pays décrit dans la fiche action 4.2</p>	X	X	Intercommunalité chef de file

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p><u>Soutien au développement des outils de promotion et de communication touristiques partagés :</u></p> <p>conception, édition et diffusion (ex : Guide Bienvenue en Vingeanne Val de Saône) Le soutien à cette opération dans le cadre du Contrat de Pays 2005-2006, se limite à un soutien sur une seule année correspondant à la première publication du guide.</p> <p>Réalisation d'un "Site Internet Touristique de Pays" dont l'armature est proposée par le CDT, ce site internet touristique de Pays constituera une base au développement à moyen terme (poste Contrat de Pays 2005-2006) d'un site général et institutionnel de Pays.</p> <p>La conception partagée de ces outils de promotion interactifs et de leur réactualisation (ex : guide et portail internet de Pays) permettra de disposer d'un maximum d'informations et constitue un argument solide de mobilisation des acteurs; leur participation se traduira par une promotion renforcée de leur prestation respective</p> <p>Ces opérations promotion et de communication sont retenues dans le cadre du programme de soutien aux communications de Pays décrit dans la fiche action 4.2</p>	X	X	Intercommunalité chef de file
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Intercommunalités UDOTSI, CDT, CRT, Chambres Consulaires, prestataires touristiques locaux...				

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Mobilisation et mise en réseau des acteurs touristiques du Pays

Développement d'une promotion et d'une communication touristiques homogènes et de qualité

La conception partagée de ces outils de promotion interactifs et réactualisations permettra de disposer d'un maximum d'informations et constitue un argument solide de mobilisation des acteurs; leur participation se traduira par une promotion renforcée de leur prestation respective

Impacts à moyen et long terme :

Une organisation des acteurs, des produits et services, la structuration d'une politique de communication et la coordination de l'animation touristique

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs de la filière tourisme mobilisés et participants aux réflexions, formations actions, et animations thématiques mises en place, et animations thématiques

Nombre d'outils communs de promotions réalisés

A moyen terme évolution du niveau de fréquentation touristique du Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°1.15
Développer et renforcer le maillage d'équipements et d'animations touristiques à partir des sites et infrastructures structurantes (voies navigables, voies cyclables...) et des aménités du territoire
Contexte
<p>Le développement de l'économie liée au tourisme fluvial se fait jusqu'à présent de manière ponctuelle et limitée. C'est pourquoi le Pays souhaite renforcer et structurer l'offre d'activités et de services touristiques le long des voies navigables présentes sur le territoire</p> <p>Le Pays est directement concerné par le programme de piste cyclable "Voie Bleue et Voie Verte". Le Pays souhaite impulser et stimuler l'émergence et la mise en œuvre de projets locaux autour de ces vélo-routes. Le Pays souhaite faciliter la mise en œuvre au plus vite de boucles locales et d'animation autour de ce réseau cyclable.</p> <p>Le territoire dispose d'un patrimoine culturel, naturel, et patrimonial qui mérite une mise en valeur touristique organisée et concertée à l'échelle du Pays notamment par l'amélioration et le développement d'équipements didactiques ou muséographiques.</p> <p>Par ailleurs, le Pays présente une offre d'hébergements touristiques relativement faible ou saturée tant du point de vue quantitatif, qualitatif que de sa répartition territoriale. Le développement de l'offre d'équipements, de loisirs et de services d'accueil touristiques ne peut se faire que si la création et l'amélioration des hébergements touristiques sont également soutenues.</p>
Objectifs
<p>Tirer profit des sites ou des équipements touristiques structurants existant ou en projet (voies navigables, pistes cyclables...)</p> <p>Insérer ces sites et équipements dans une offre touristique Vingeanne Val de Saône</p> <p>Développer les portes d'entrées touristiques à partir de ces sites et équipements</p> <p>Diffuser l'activité et l'itinérance touristique sur l'ensemble du Pays</p> <p>Proposer un niveau homogène d'équipements touristiques</p>
Intérêt « Pays » : caractère intercommunal, stratégique ou innovant
<p>L'action sera engagée et coordonnée à l'échelle du Pays et du Val de Saône via le Groupement des OTSI en partenariat étroit avec les intercommunalités</p> <p>Cette action concerne directement les communautés de communes en terme d'investissements directs et de coordination des initiatives communales et associatives sur leur périmètre respectif.</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action				
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires	
XXX	X	X	XXX	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Soutenir le développement des filières économiques locales				
Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	Pour mémoire : Soutien aux opérations d'information et de sensibilisation des opérateurs touristiques locaux sur les équipements touristiques structurants et leurs projets de valorisation (opération mise en oeuvre dans le point 1 de la fiche précédente)	X		Intercommunalité chef de file "

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p><u>2.1 Soutien à l'établissement d'un schéma de maillage et signalétique touristique de Pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - travail réalisé en cohérence et relation avec les schémas de développement touristiques départementaux et régionaux ayant pour objectif de : - sélectionner et hiérarchiser les sites ou équipements d'intérêt touristique de Pays <ul style="list-style-type: none"> - recenser et faire un état des lieux des signalétiques touristiques existantes - définir des thématiques communes ou des circuits de découverte touristique du Pays - mobiliser et engager une concertation auprès des élus et des prestataires touristiques dans le cadre du Conseil de Développement <p>Sur la base de ce recensement des sites et équipements touristiques de Pays, il conviendra de définir un schéma directeur de la signalétique touristique précisant les modalités de signalement des sites et équipements repérés, le contenu de parcours et circuits d'interprétation, la localisation et la nature des futures équipements de signalétique ainsi que l'établissement d'une charte graphique et mobilière de Pays.</p> <p><u>2.2 Soutien à l'établissement d'une stratégie de renforcement et de diversification des capacités d'hébergement et de restauration du Pays :</u></p> <p>sur la base d'un cahier des charges de l'étude proposé par le CDT: analyse quantitative et qualitative des capacités actuelles, perspectives de développement, repérage de nouveaux projets, définition de préconisations en vue de mettre en place des démarches collectives de qualité (charte d'accueil et de qualité dans la restauration ou les hébergements,....)</p> <p>Action préalable à la définition d'une politique de soutien à la création et au développement des équipements d'hébergements et de restauration (cf point 3.6)</p>	X		Intercommunalité chef de file "

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p align="center"><u>Soutien à la réalisation d'équipements touristiques :</u></p> <p>Les opérations devront se réaliser dans le respect d'un règlement d'intervention et qui intègre dès à présent les critères suivants : définition préalable de priorités d'aménagement aux échelles intercommunales, qualité des aménagements ou équipements (labellisation, respect des sites naturels et insertion paysagère, normes de matériaux et de constructions durables, garantie d'un fonctionnement pérenne (animation, entretien...)</p> <p>Sous réserve de respect du règlement d'intervention validé par la structure porteuse du Pays et les partenaires financiers du Contrat de Pays, et dans le cadre d'appels à projets annuels pourront être soutenues les opérations suivantes:</p> <p><u>3.1 Boucles locales de randonnées</u> : pédestres inscrites au PDIPR, cyclo, équestres... soutien aux travaux de balisage et d'aménagement des aires de départ et de points particuliers en vue de la mise en valeur de ces circuits</p> <p><u>3.2 Aires de haltes touristiques</u> : liens terre - voies navigables (haltes nautiques), et espaces d'accueil camping car</p> <p><u>3.3 Equipements didactiques, lieux d'exposition</u> : étude de faisabilité (écomusée du maraîchage d'Auxonne), étude muséographique (musée Bonaparte d'Auxonne), outils pédagogiques (maison de l'eau de la pêche et de la nature d'Heuilley/S), panneau d'interprétation (camp romain de Mirebeau sur Bèze)</p>	X	X	3.1 à 3.3 communes, intercommunalités

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p><u>3.4 Aménagement ou requalification de bases de loisirs</u> : études de faisabilité et réalisation des aménagements</p> <p><u>3.5 Mise en place des équipements de signalétique touristiques</u> : tel que défini dans le schéma de signalétique décrit ci-avant (2.1)</p> <p><u>3.6 Equipement d'hébergement et de restauration</u> : tel que défini par la stratégie de renforcement et de diversification décrite ci-avant (2.2)</p>		X	communes, intercommunalités
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
VNF, Conseil Général, EPAVAL, CDT, CRT, OTSI, DRAC, associations locales et prestataires touristiques locaux, Gîtes de France...				
Financements mobilisables				
<u>2.1 Soutien à l'établissement d'un schéma de maillage et signalétique touristique de Pays</u>				
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond	
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	36 000 € par opération	
Département	Crédits d'accompagnement méthodologiques			

<u>2.2 Soutien à l'établissement d'une stratégie de renforcement et de diversification des capacités d'hébergement et de restauration du Pays</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	
Département	Crédits d'accompagnement méthodologiques		36 000 € par opération
<u>3.1 Boucles locales de randonnées</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	30% si intervention du département	
Département	Sectorielles : Tourisme	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
<u>3.2 Aires de haltes nautiques touristiques</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	30%	
Département	Sectorielles : Tourisme	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

3.2 Aires de camping car			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Région	Volet 22 CPER	30%	
Département	Sectorielles : Tourisme	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
3.3 Equipements didactiques, lieux d'exposition :			
<u>Equipements muséographiques : études de faisabilité technique et économique de l'éco Musée du Maraîchage et études muséographiques du Musée Bonaparte</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	Sectorielles : DRAC ou volet 22 CPER sur proposition de la DRAC		
Région	Volet 22 CPER	50%	
3.3 Equipements didactiques, lieux d'exposition :			
<u>outils pédagogiques de la Maison de l'Eau de la Pêche et de la Nature</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	Sectorielles		
Région	Sectorielles		

3.3 Equipements didactiques, lieux d'exposition :			
équipement de valorisation du Camp Romain de Mirebeau/Bèze			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	50%	
Département	Sectorielles Ou mesures d'accompagnement du contournement routier de Mirebeau/Bèze	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Meilleure coordination des divers projets touristiques liés aux canaux. Développement de nouveaux services touristiques.

Mise en place d'une signalétique touristique homogène et coordonnée à l'échelle de la Vingeanne et du Val de Saône

Mise en œuvre autour des vélo routes voies vertes de projets touristiques apportant une plus value économique, aménagement de boucles locales.

Développement de retombées économiques touristiques à partir du patrimoine du Pays.

Impacts à moyen et long terme :

Développement des retombées économiques du tourisme fluvial et du cyclotourisme ainsi que du tourisme patrimonial

Favoriser la connaissance et la circulation touristique au sein du Pays

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs de la filière tourisme mobilisés et participants aux réflexions du schéma directeur de signalétique touristique

Cohérence et prise en compte des schémas départementaux et régionaux touristiques, de vélo routes, Voies Vertes et valorisation touristique du Canal de la Marne à la Saône

Nombre d'équipements développés et de sites aménagés, le nombre de boucles créées (nombre de kilomètres de circuits balisés) et leur cohérence par rapport au maillage touristique de Pays (répartition territoriale)

Nombre d'éléments de signalétiques installés respectant les principes du schéma directeur

Nombre d'hébergement ou d'équipements thématiques réalisés

A moyen et long terme : évaluation de la fréquentation des sites et équipements et évaluation de la satisfaction des touristes par enquête ou questionnaire

2. Une politique d'aménagement et de gestion durable de l'espace Plaine de Saône Vingeanne

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°2.1			
Encourager et accompagner les démarches locales de planification et promouvoir des opérations de qualité urbaine et architecturale			
Contexte			
Le Pays Plaine de Saône Vingeanne est un territoire fortement « sollicité » pour de multiples usages (urbanisation, déplacements, activités économiques, agricoles et touristiques). L'intensité de ces usages va encore croître dans les années à venir et nécessite une vigilance accrue pour préserver la qualité de leur cadre de vie, notamment par la maîtrise et l'anticipation foncière et urbanistique. Alors même que l'urbanisation est en train de se diffuser à l'ensemble du territoire, les communes manquent d'outils de planification urbaine et d'accompagnement vers ces démarches.			
Objectifs			
Anticiper et maîtriser les développements urbains dans un contexte de périurbanisation en vue d'éviter la surconsommation foncière et la banalisation des paysages Privilégier les formes d'urbanisation respectueuses de l'identité des villes et villages du Pays			
Intérêt « Pays » : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action sera engagée et coordonnée à l'échelle des intercommunalités			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
	X	XXX	X
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 4 : Anticiper et promouvoir un développement urbain de qualité			

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>1.1 Soutien aux actions de sensibilisation et réflexion en matière d'urbanisme et de planification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - actions aux échelles intercommunales sur les enjeux, appliqués au territoire, de maîtrise et d'anticipation des développements urbains et sur le rôle, l'apport et le contenu des documents de planification et d'urbanisme (communaux et/ou intercommunaux) - actions d'information et de sensibilisation resituées dans le contexte local avec prise en compte des richesses patrimoniales inventoriées et des équilibres socio-économiques existants et définition d'une vision prospective (personnalisation des démarches de sensibilisation) <p><u>1.2 Soutien aux audits des documents d'urbanismes existants :</u> capitalisation des études, diagnostics et inventaires réalisés dans le cadre des opérations coeur de village Opérations visant à anticiper les procédures de révision ou d'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme</p> <p>Les opérations décrites aux points 1.1 et 1.2 se réaliseront prioritairement en partenariat et dans le cadre d'interventions locales du CAUE, de la DDE dans le cadre de leurs missions de conseil et d'Assistance aux collectivités locales</p>	X		Intercommunalités

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p><u>Elaboration et diffusion d'un "cahier de recommandations architecturales et paysagères" à l'échelle du Pays :</u></p> <p>capitalisation et complément d'inventaire des typologies des habitats du Pays, préconisations en terme de restauration de l'habitat ancien (restauration des façades et éléments extérieurs de construction...) promotion de l'architecture contemporaine et de l'habitat durable (énergies renouvelables, matériaux naturels, HQE...), insertion et qualité des constructions et espaces à vocation économique...</p> <p><u>Actions de sensibilisation sur les "bonnes pratiques " de qualité urbaine, architecturale et paysagère :</u> diffusion des résultats du cahier de recommandations décrit ci-avant et dans le cadre d'opération en direction des élus, des professionnels du BTP ou des particuliers (conférences, expositions itinérantes, plaquette)</p> <p><u>Rq :</u> les cibles et modalités de diffusion de ses résultats devront être définies dans le cahier des charges du « cahiers des recommandations architecturales et paysagères ».</p> <p>De plus, la mise en place par le CAUE, d'une mission de conseil architectural à l'échelle du Pays aura également pour vocation de contribuer à l'élaboration et la diffusion des résultats du « cahier de recommandations architecturales et paysagères ».</p>	X		Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p>Sur la base et dans le respect des préconisations issues des réflexions intercommunales et du « cahier de recommandations architecturales et paysagères » décrits ci-avant</p> <p><u>Soutien aux actions d'accompagnement à la réalisation ou à la révision des documents d'urbanisme :</u></p> <p>Ne sera pris en compte que le surcoût correspondant à la mise en œuvre d'une démarche de qualité permettant la prise en compte, l'intégration et la diffusion des éléments issus du cahier de recommandations architecturales et Paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration et rédaction d'un cahier des charges personnalisé, - accompagnement à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre, notamment dans la cadre de concertation locale - dimension qualitative renforcée du document d'urbanisme par l'insertion de volets paysagers et architecturaux, la réalisation d'un PADD « renforcé »...) 	X	X	Communes, Intercommunalités
4	<p><u>Soutien à la mise en œuvre d'opérations de qualité urbaine et architecturale :</u></p> <p>Pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les opérations relevant de l'initiative des particuliers cf. OPAH (fiche N°19) - pour les opérations relevant de l'initiative publique cette action pourrait s'inscrire en tout ou partie dans le dispositif régional "Cœur de Village Plus", pour les opérations relevant des initiatives des acteurs économiques : dispositif départemental d'insertion environnementale des bâtiments agricoles,.... 	X	X	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
DDE, CAUE, DRAC, Fondation du Patrimoine, Chambres Consulaires, Ordre des Architectes...			
Financements mobilisables			
<u>2.1 Elaboration et diffusion d'une "cahier de recommandations architecturales et paysagères" à l'échelle du Pays</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	36 000 € par opération
Département	Crédits d'accompagnement méthodologiques		
<u>3 Soutien aux actions d'accompagnement à la réalisation ou à la révision des documents d'urbanisme</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DGD urbanisme		

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Doter les collectivités locales de documents de planification et d'aménagement aptes à maîtriser et anticiper les développements urbains "non désirés"

Impacts à moyen et long terme :

Préservation du cadre de vie et des caractéristiques rurales du Pays

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participant aux réflexions et actions de sensibilisation

Nombre de documents d'urbanismes audités

Nombre de collectivités locales accompagnées dans le cadre d'une démarche qualitative de révision ou d'élaboration de leur document d'urbanisme

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°2.2			
Mise en place d'une politique locale de l'habitat à l'échelle du Pays de type Programme Local de l'Habitat (PLH), OPAH, PIG Habitat			
Contexte			
Difficultés de satisfaire l'offre de logements en milieu rural en particulier pour les jeunes, les apprentis ou nouveaux salariés, le maintien des personnes âgées à domicile (accroissement démographique du nombre de personnes âgées ; vieillissement de la population)....			
Objectifs			
Adapter le parc existant de logements aux exigences de confort exprimées sur le marché Diversifier l'offre de logements tout particulièrement en matière d'offre locative (sociale, privée conventionnée, privée) Préserver et valoriser le patrimoine architectural bâti			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Action de définition de la politique habitat réalisée à l'échelle Pays permettant ainsi aux communautés de communes de prendre la mesure exacte des opérations qui devraient être engagées sur leur territoire Pour la mise en oeuvre d'opération d'habitat ou de logement (OPAH, PIG Habitat...), les projets portés par les structures intercommunales seront soutenus en priorité.			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
	X	XXX	XX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 4 : Anticiper et promouvoir un développement urbain de qualité			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>Engagement d'une politique de l'habitat</p> <p><u>Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le recensement des besoins spécifiques (logement social et très social, logement pour personnes âgées, logement temporaire, logement jeunes actifs), <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse des marchés immobiliers et fonciers, - l'analyse de l'état actuel des parcs de logements (quantitatif et qualitatif), - l'observation et le suivi en continu du marché immobilier et foncier - Définition d'objectifs d'accueil de nouvelles populations, de répartition équilibrée de l'offre de logements et d'équilibres géographiques à respecter à l'échelle Pays 	X		Pays
2	<p>Mise en œuvre intercommunale ou communale de la politique habitat de Pays</p> <p><u>Soutien au suivi animation d'opération habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - OPAH, d'OPATB (opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments), de Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) - actions de développement du parc locatif social, - programmes de construction ou de reconversion en logements spécifiques ou changement d'usage de bâtiments,... 		X	Intercommunalités communes
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
DDE, ANAH, bailleurs sociaux, ADIL, OPH21, CLIC, ADEME, SDAP, Fondation du Patrimoine, Bourgogne Energie Renouvelable, Intercommunalités...				

Financements mobilisables			
1. Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	36 000 € par opération
Département	Crédits d'accompagnement méthodologiques		
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Meilleure attractivité du milieu rural pour les publics jeunes en apprentissage, en début d'activité, pour les nouveaux salariés Maintien à domicile des personnes âgées : création de logements spécialement adaptés ; plus grande réactivité dans le traitement des nouveaux besoins qui se créent en fonction de l'évolution de la dépendance....</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme :</u></p> <p>Compléter, diversifier l'offre en logements destinée aux publics ciblés Cette action doit permettre d'établir les conditions immobilières et matérielles optimums pour le maintien à domicile des personnes âgées</p> <p style="text-align: center;"><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p>Nombre d'opérations mises en œuvre : PLH, OPAH, PIG Habitat Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participants aux actions de réflexion, sensibilisation et actions proposées</p>			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°2.3			
Encourager et soutenir les pratiques agricoles durables			
Contexte			
Les agriculteurs se sont localement déjà engagés dans une réflexion et dans la mise en œuvre de programmes agri-environnementaux (ex : de gestion raisonnée de leurs intrants (opération du type Ferti-Mieux). Par ailleurs le secteur du Val de Saône est reconnu zone pilote et prioritaire dans le cadre de la mise en oeuvre des Contrats d'Agriculture Durable (périmètres de captage) et du Contrat de Vallée Inondable de la Saône.			
Objectifs			
Favoriser une agriculture raisonnée par l'application de pratiques agricoles répondant aux enjeux socio-économiques et environnementaux du Pays Développer une agriculture dynamique respectueuse de l'environnement Préserver la qualité des sols, de l'eau, des paysages et la biodiversité Soutenir le développement d'activités agricoles économiquement et socialement viables et valorisant le patrimoine environnemental			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Les réflexions sont menées à l'échelle des zones déjà identifiées comme à enjeux à l'échelle du Pays : projet de périmètre Natura 2000 sur le Val de Saône			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
X		XXX	XX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 5 : Préserver et valoriser le patrimoine environnemental et tout particulièrement la ressource en eau et les zones humides			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p style="text-align: center;">Sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des diagnostics territoriaux des pratiques agricoles durables déjà engagés (Contrat de Vallée Inondable, CAD), - des zones sensibles déjà identifiées (champs captant, périmètres de captage, fonds de vallées et bords de cours d'eau...) - des zones reconnues pour leur biodiversité et leur intérêt écologique (prairies et forêts humides et alluviales,...) - des pratiques agricoles ciblées (réduction d'intrants, désherbage mécanique du maïs, occupation extensive des prairies naturelles, fauche tardive,...) <p style="text-align: center;">et dans le cadre de 4 champs d'intervention à explorer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Protection des zones de champs captants 2- Développement des techniques d'agriculture durable 3- Appui au maintien des prairies 4- Valorisation et protection de la zone (ex site 22 du Val de Saône) <p style="text-align: center;"><u>Soutien aux actions de sensibilisation, d'animation et accompagnement des agriculteurs sur les démarches d'agricultures durables :</u></p> <p>Il s'agit d'instaurer un accompagnement et un suivi des agriculteurs dans leurs nouvelles pratiques par la mise en place d'une mission spécifique de technicien-conseil à l'échelle du territoire (poste exclusivement dédié à cette mission). Cette opération s'appuiera sur la promotion « d'opérations témoins », la mobilisation d'agriculteurs volontaires, l'apport collectif et individuel de conseils technico-économiques, la mise en place d'opérations de promotion et de vulgarisation,...</p>	X		Chambre d'Agriculture

2	Soutien à la mise en place d'organisations collectives de production :			
	2.1 Soutien à l'investissement collectif : achat de matériel et d'outils de production		X	X
	2.2 Soutien aux actions collectives de mutualisation de moyens humains : constitution de groupements d'employeurs			
2.3 Soutien à des opérations de promotion et de communication collective				
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Communes, DDAF, DIREN, Agence de l'eau, syndicats d'eau, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, groupements d'agriculteurs...				
Financements mobilisables				
1. Soutien aux actions de sensibilisation, d'animation et accompagnement des agriculteurs sur les démarches d'agricultures durables				
Partenaires financiers		Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région		Volet 22 CPER	60% en 2005 50% en 2006	
2.1 Soutien à l'investissement collectif				
Partenaires financiers		Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat		sectorielles		
Région		sectorielles		
2.2 Soutien aux actions collectives de mutualisation de moyens humains				
Partenaires financiers		Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat		sectorielles ou volet 22 CPER en cas d'absence de crédits sectoriels		
Région		sectorielles ou volet 22 CPER en cas d'absence de crédits sectoriels		

2.3 Soutien à des opérations de promotion et de communication collective

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	sectorielles		
Région	sectorielles		

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Préserver le riche patrimoine hydrologique et pédagogique du Pays et maîtriser les problèmes de pollution des eaux et des sols
Garantir une rentabilité économique pour les agriculteurs sur les zones de prairie permanentes

Impacts à moyen et long terme :

Maintenir la fonctionnalité économique et écologique des prairies permanentes
Une meilleure qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec une limitation des pollutions de toutes origines qui permettra la transmission d'un patrimoine de qualité

Critères d'évaluation :

Nombres d'agriculteurs et de partenaires mobilisés et sensibilisés

Nombre d'actions pilotes engagées

Nombre de CAD signés

A moyen terme évolution des OTEX et évolution des niveaux de pollutions des sols et des eaux (de surface et souterraines)

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°2.4
Soutien aux actions de sensibilisation et découverte de l'environnement et des patrimoines
Contexte
<p>Les patrimoines environnementaux du Pays sont fortement marqués par l'omniprésence de l'eau. Ces ressources doivent être préservées et mises en valeur. Pour cela il est essentiel de rassembler les acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'environnement afin d'avoir une démarche commune sur tout le territoire du Pays</p> <p>La Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône réfléchit depuis quelques temps à l'extension et au renforcement du rôle de la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature notamment en vue de sensibiliser, informer sur des problématiques environnementales en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la pédagogie à l'environnement intervenant sur le territoire du Pays</p>
Objectifs
<p>La sensibilisation et la découverte de l'environnement sont des priorités à mener afin :</p> <ul style="list-style-type: none">- de développer les facultés d'observation et de compréhension,- de rendre chacun conscient de la complexité et des enjeux environnementaux et de développement durable de leur territoire,- de donner à chacun, habitant, scolaire, élus, entreprises, touriste,... des éléments d'analyse et d'information permettant d'avoir une attitude de responsabilité individuelle et collective. <p>Il s'agit pour cela de s'appuyer sur la "Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature" comme tête de réseau des acteurs de la pédagogie à l'environnement à l'échelle Pays, voir "Val de Saône"</p>
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant
L'action devra nécessairement être coordonnée à l'échelle intercommunale et du Pays (mise en réseau des acteurs locaux de la pédagogie à l'environnement).

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action				
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires	
	X	XXX	XX	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 5 : Préserver et valoriser le patrimoine environnemental et tout particulièrement la ressource en eau et les zones humides				
Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>Soutien à la mise en place d'une fonction d'éducation à l'environnement</u></p> <p>Recrutement mutualisé d'un éducateur à l'environnement entre la Communauté de Commune de Pontailier sur Saône et la Ville d'Auxonne chargées de l'organisation et de la mise en œuvre d'animations en matière de pédagogie à l'environnement.</p> <p>Cette personne sera spécifiquement dédiée aux deux équipements de pédagogie à l'environnement que sont la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature d'Heuilley sur Saône et la Base de Loisirs d'Auxonne</p> <p>Ce soutien a par ailleurs pour objectif de favoriser le développement des échanges et partenariats entre la Maison de l'Eau de la Pêche et de la Nature, la Base de Loisirs d'Auxonne et des structurées et opérateurs départementaux, régionaux et interrégionaux labellisés en matière de pédagogie à l'environnement (CPIE ou CINE par exemple)</p>	X	X	Co-maîtrise d'ouvrage : communauté de Communes de Pontailier sur Saône et ville d'Auxonne

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p><u>Soutien à l'organisation de manifestations et d'animations</u></p> <p>en direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du public jeune : visites de sites, expositions, méthodes et outils pédagogiques, projets éducatifs et/ou socio-éducatifs - des élus locaux : cycles de formations, visites de sites, expositions, conférences... <p>Pour mémoire, ces opérations peuvent bénéficier de soutiens sectoriels en matière de pédagogie à l'environnement de la part de : la Région, la DIREN, l'Agence de l'Eau, de la CAF dans le cadre d'animations enfance jeunesse...</p>	X	X	Intercommunalités, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, La Ligue de l'Enseignement, Bourgogne Energies Renouvelables, associations locales,
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Réseau SFFERE, Education Nationale, ONF, DIREN, Agence de l'eau, ADEME, Chambre d'Agriculture...				
Financements mobilisables				
<u>Soutien à la mise en place d'une fonction d'éducation à l'environnement</u>				
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)		Plafond
Région	Sectorielles : Emploi Environnement	En fonction du règlement d'intervention au moment du dépôt du dossier		

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Meilleure connaissance et appropriation par les habitants des richesses et caractéristiques environnementales du Pays. Travail en partenariat des acteurs de l'environnement

Impacts à moyen et long terme :

Plus grande sensibilisation à la notion de développement durable

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et membre du réseau local de la pédagogie à l'environnement

Labellisation pédagogie à l'environnement de la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature

Degré de satisfaction des membres du réseau (impact fédérateur de l'action)

Nombre d'actions de sensibilisation, formations à l'environnement mises en place ; nombre de participants

Evolution du niveau de fréquentation de la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature et de la Base de Loisirs d'Auxonne

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°2.5			
Encourager et soutenir l'utilisation de nouvelles pratiques en matière d'énergies renouvelables			
Contexte			
Les projets réalisés autour de l'utilisation de pratiques d'économie d'énergie ou de valorisation des énergies renouvelables et notamment du bois énergie restent relativement rares malgré l'importance du potentiel « bois » du Pays (taillis sous futaies, valorisation des houppiers, pratique traditionnelle de l'affouage ...). Il existe pourtant des dispositifs d'aides au développement d'énergies « propres ». Cette situation est due en partie à un déficit d'information et à l'inorganisation de la filière bois sur le territoire du Pays.			
Objectifs			
Favoriser les économies d'énergie par des pratiques économes ou l'utilisation d'énergies renouvelables Développer les énergies renouvelables notamment à partir du potentiel sylvicole local Développer des activités et des emplois à partir de nouvelles valorisations du potentiel sylvicole local			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action devra nécessairement être coordonnée à l'échelle intercommunale et du Pays (mise en réseau).			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XX		XXX	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 5 : Préserver et valoriser le patrimoine environnemental et tout particulièrement la ressource en eau et les zones humides			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>1.1 Soutien aux actions d'information, de sensibilisation, de conseil</u> : sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables</p> <p><u>1.2 Soutien à l'implantation délocalisée d'un "Points Informations Energies"</u> : Il s'agit de faire reconnaître par l'ADEME, la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature d'Heuilley/S en tant que relais local en matière de Points Information Energies</p>	X	X	Bourgogne Energies Renouvelable, intercommunalités
2	<u>Capitalisation des expériences Bois Energie et sensibilisation des utilisateurs potentiels et évaluation de la demande potentielle</u>	X		Pays Intercommunalités
3	<u>Etude de faisabilité technique et financière de la mise en place d'une filière locale "bois énergie"</u> : repérage de la ressource exploitable, modalités d'approvisionnement, de transformation (plaquettes,...), de stockage et de distribution du bois, repérage de l'exploitation des débouchés...		X	Pays
4	<u>Soutien aux équipements et investissements permettant des économies d'énergies</u> : Accompagnement des futurs usagers (collectivités, particuliers) dans la mise en place des installations de bois de chauffage : études de faisabilité, appui à l'investissement,...	X	X	Collectivités Locales, entreprises, particuliers
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
ADEME, CAUE, Bourgogne Energie renouvelables, ONF, CRPF, Aproval Bois, Conseil Régional de Bourgogne (PREMED)...				

Financements mobilisables			
Pour l'ensemble de opération soutien financier en fonction des disposition du programme PREMED			
<u>4 Soutien aux équipements et investissements permettant des économies d'énergies</u>			
Département	Sectorielles	Sur les études et en fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Prise de conscience de l'intérêt du développement des pratiques d'économie d'énergie ou d'utilisation des énergies renouvelable et notamment le bois énergie : développement des équipements liés à ces pratiques, entretien des forêts, débouchés assurés pour les déchets sylvicoles et pour des produits sous exploités</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme :</u></p> <p>Organisation d'une filière "Energie Renouvelable" et utilisation des ressources locales. Maintien ou création d'emploi sur le Pays Préservation de l'environnement Moindre dépendance vis à vis des sources d'énergies extérieures</p> <p style="text-align: center;"><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p>Nombre de point information énergie renouvelable crée et niveau de fréquentation Nombre d'acteurs et partenaires mobilisés et sensibilisés sur les potentialités de structuration d'une filière locale Bois Energie Participation des acteurs locaux aux échanges d'expériences et aux actions d'information sensibilisation Nombre d'investissements réalisés</p>			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°2.6			
Définition et mise en œuvre d'un Schéma de la mobilité et des déplacements (matériels ou par le développement des NTIC) à l'échelle du Pays			
Contexte			
<p>Comme beaucoup de secteurs ruraux ou péri-urbain, le Pays est confronté à des problèmes de mobilité. Certaines catégories de la population sont particulièrement touchées : les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les publics en insertion qui ne disposent pas de moyens de locomotion,...</p> <p>Par ailleurs, il existe un sentiment d'isolement – éloignement (physique et psychologique) des espaces ruraux vis à vis du pôle urbain (Dijon). On constate également, un déficit de conciliation des services de déplacements collectifs ruraux, interurbains. Questionnements et interrogations quant à l'opportunité et la faisabilité de développer des modes alternatifs de mobilité et de déplacement</p>			
Objectifs			
<p>Améliorer les conditions de déplacement et renforcer les échanges au sein du Pays et à destination des agglomérations périphériques tout particulièrement pour les populations à mobilité réduite (jeunes, personnes en insertion, personnes âgées,..)</p> <p>Améliorer les conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
L'action devra nécessairement être coordonnée à l'échelle du Pays (schéma) et des intercommunalités (offre de service de proximité)			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
X	XXX	XX	X

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 6 : Favoriser la mobilité et les échanges au sein du territoire			
Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
<p><u>Soutien à la définition d'un "Plan de Déplacement de Pays"</u></p> <p>En complémentarité avec les démarches de schémas engagées par les autorités organisatrices (Département , Région) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'offre et des moyens de transport et de déplacement existant - Capitalisation des expériences déjà engagées sur et hors du territoire - Recensement des besoins spécifiques selon les publics ou les activités (jeunes, personnes en insertion, personnes âgées, mobilité des professionnels de l'aide à domicile,...) - Réflexion et préconisation de solutions de transport alternatives au véhicule moteur individuel : co-voiturage, minibus, taxi bus, éco-mobilité, parc de véhicules locatifs, accompagnement au passage de permis de conduire, - Réflexion et préconisation de solutions liées à l'utilisation des NTIC et permettant de répondre aux besoins recensés <p>Rq : la réalisation de ce schéma n'est pas un préalable nécessaire au soutien aux actions décrites au point 2. En effet ces actions ont une vocation d'expérimentations qui devront être capitalisées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma.</p>	X		Pays
<p>Mise en œuvre de solutions alternatives de transport ou de dispositif de renforcement des "pratiques TIC" :</p> <p><u>2.1 Soutien au démarrage de services</u> : aide aux études faisabilité pour de nouveaux services ou équipements, aide à l'investissement : achat de mini bus, de bus, de parc de cyclomoteurs, aide au renforcement du réseau de transport collectif existant par le développement de dessertes locales.</p>	X	X	Communes et Intercommunalités

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p>2.2 Soutien aux équipements NTIC : équipement de salle multimédia (cyberespaces, dispositif départemental s@ti21). Seront soutenus les équipements s'inscrivant dans le cadre d'une charte de qualité garantissant la qualité du service</p> <p>La réalisation de ces équipements est à mettre en relation avec la mise en place de lieux de rencontre, d'information et de diffusion en matière économique, d'emploi, de formation et d'insertion décrits au point 3 de la fiche action 1.6</p>	X		Intercommunalités
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Communes, Département, Région, opérateurs des services à la personne, Missions locales, CLIC, "Association Ressources"...				
Financements mobilisables				
1 Soutien à la définition d'un "Plan de Déplacement de Pays"				
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond	
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	36 000 € par opération	
Département	Crédits d'accompagnement méthodologiques			

<u>2.1 Soutien au démarrage de services</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	50% sur le premier investissement	
Département	Sectorielles : dessertes locales		
<u>2.2 Soutien aux équipements NTIC</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Département/CDC	Programme S@ti21	Selon règlement d'intervention du programme S@ti21	
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Meilleure connaissance des opportunités de développement des services de transports collectifs et d'utilisation des TIC sur le Pays ; Propositions concrètes et concertées pour les collectivités compétentes ; Mise en œuvre de ces propositions.</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme :</u></p> <p>Cette action devra permettre de développer l'irrigation et la mobilité au sein du territoire grâce à un équilibre dans la localisation et les modes de services offerts entre les espaces urbains et ruraux du Pays et flux migratoires quotidiens (déplacements domicile travail).</p> <p style="text-align: center;"><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participants à la démarche de réflexion engagée</p> <p style="text-align: center;">Nombre de projets pilotes et alternatifs soutenus dans le cadre de cette démarche Pays</p> <p style="text-align: center;">A moyen terme mesure de l'amélioration de l'offre de transports sur le Pays (satisfaction des usagés)</p>			

3. Une politique de services à la population en Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°3.1
Soutenir l'organisation du réseau des opérateurs et professionnels de l'enfance jeunesse et accompagnement à la mise en place de stratégies d'équipements et d'animation en matière d'enfance jeunesse
Contexte
<p>On constate un déficit de connaissance et de coordination des différentes actions menées en faveur des jeunes du territoire à l'échelle du Pays. Parallèlement l'ensemble des communautés de communes s'engage dans une politique volontariste en direction de l'enfance jeunesse. On constate également, dans le cadre de la démarche participative du Pays, la difficulté à mobiliser et permettre l'expression des jeunes (ex. : très peu de jeunes présents dans les réunions du Pays).</p> <p style="text-align: center;">L'avenir du Pays ne peut se concevoir sans les « générations futures »</p> <p>Par ailleurs, Il a été constaté, notamment dans les secteurs les plus ruraux du Pays un réel déficit quantitatif à l'échelle du territoire et l'absence de structuration des professionnels est préjudiciable à la performance du service. Ce déficit, s'accompagne d'une part d'une saturation des équipements existants dans les bourgs centres et d'autre part par une demande croissante de solutions d'accueil de la part des parents.</p> <p>L'amélioration des systèmes de garde, collectifs et individuels, doit donc passer par une réflexion à l'échelle des intercommunalités et au niveau intercommunautaire sur le niveau de service, les domaines de coopération et de mutualisation possibles</p>
Objectifs
<p style="text-align: center;">Mise en oeuvre d'une stratégie socioculturelle de Pays en direction des publics jeunes</p> <p>Constitution d'un réseau « enfance jeunesse » à l'échelle Pays en vue de favoriser l'adéquation et la mise en relation entre offre et demande, de renforcer la connaissance collective, les échanges et la circulation de l'information.</p> <p style="text-align: center;">Amélioration et diffusion de l'offre de services « enfance jeunesse »</p> <p>Soutenir la mise en place des schémas de développement enfance jeunesse porté par les intercommunalités ou les communes du Pays</p> <p style="text-align: center;">Renforcer le maillage et l'accessibilité à l'offre de services enfance et jeunesse tant du point de vue quantitatif que qualitatif</p> <p style="text-align: center;">Disposer d'une offre de proximité permettant la satisfaction des besoins</p>
Intérêt « Pays » : caractère intercommunal, stratégique ou innovant
L'action se fera dans le cadre de contrats « petite enfance », « temps libres » et « éducatifs locaux » portés par les intercommunalités et les communes

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action				
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires	
X	XXX		XX	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 7 : Connaître mobiliser et mettre en réseau les opérateurs locaux des services à la population				
Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage presentie
1	<p><u>Soutien à la mise en oeuvre d'une mission de coordination, d'échange et de concertation à l'échelle Pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des différents acteurs, de leurs missions et compétences - Rencontres entre les animateurs enfance jeunesse présents sur le territoire (réseau d'animation et de formation) - Capitalisation et échange sur les initiatives jeunesses existantes - Définition des champs de coordination et de mutualisation (équipements et investissements lourds, compétences et savoir faire, besoins similaires ou partagés) et accompagnement à la mise en oeuvre d'actions coordonnées - Approfondissement et réflexions communes sur les besoins d'accueil collectif en vue de rationaliser les futurs équipements 	X	X	intercommunalité « chef de file »

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p>Sur la base de la sensibilisation des opérateurs locaux sur les modes les plus adaptés au territoire et à la demande locale (informations, contraintes et réglementations, visites d'équipements...) décrit ci-avant :</p> <p><u>2.1 Soutien à la réalisation d'équipements :</u></p> <p>Ne seront soutenus que les locaux et équipements à vocation directe d'accueil des enfants : études de faisabilité, acquisition foncière, construction, rénovation d'immeubles, aménagement de locaux,...</p> <p>Les projets recensés pour la période 2005-2006 sont les suivants</p> <p><u>Val de Vingeanne</u> : locaux RAM</p> <p><u>Mirebellois</u> : locaux uniques accueillant RAM, halte garderie et centre de loisirs</p> <p><u>Canton de Pontailier/S</u> : BB BUS et locaux de centre de loisirs</p> <p><u>Ville d'Auxonne</u> : locaux RAM</p> <p><u>2.2 Soutien à la mise en oeuvre des animations</u> : pour mémoire interventions de professionnels de l'animation, transport et déplacement, achat de matériels d'animation pris en charge dans le cadre des dispositifs contractuels signés entre collectivités locales, la CAF et la DRDJS</p>	X	X	Intercommunalités, communes,
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Intercommunalités, CAF, services sociaux du Conseil Général, centres sociaux, associations locales (opérateurs locaux), DRDJS, Education Nationale, Missions Locales...				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
2.1 Soutien à la réalisation d'équipements (hors locaux RAM)			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DGE sinon FNADT volet 22 CPER	Selon niveau d'intervention des co- financeurs et jusqu'à concurrence de 80%	
Région	Volet 22 CPER		
Département	Crédits exceptionnels		
Autres	CAF	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossiers	
2.1 Soutien à la réalisation d'équipements (uniquement locaux RAM)			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Département	Sectorielles ou crédits exceptionnels	Selon niveau d'intervention de la CAF et jusqu'à concurrence de 80%	
Autres	CAF	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossiers	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Renforcement de la connaissance et des partenariats entre acteurs compétents ; cohésion et renforcement des dispositifs en faveur de la jeunesse ;
Participation des jeunes au Pays

Utilisation optimale et développement des équipements existants, création de nouveaux équipements propres à satisfaire les besoins des parents et des enfants, amélioration de la qualité des services, augmentation du champ d'intervention et élargissement de l'offre en service à l'ensemble du territoire

Impacts à moyen et long terme :

Faciliter pour les parents la garde de leurs enfants sur le territoire du Pays

Implication renforcée des jeunes dans le Pays

Rendre les jeunes du Pays acteurs du développement local

Préparer à la citoyenneté la prochaine génération d'adulte du Pays

Cette action devra permettre de développer un équilibre dans la localisation des services entre les espaces urbains et ruraux du Pays et flux migratoires quotidiens (déplacements domicile travail).

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participants à la démarche de réflexion engagée

Nombre de rencontres inter coordinateur enfance jeunesse organisées et niveau de participation

Nombre d'aménagements d'équipements et nombre d'animations mis en œuvre

Evolution du niveau de fréquentation des équipements et des animations proposées

Evaluation du niveau de satisfaction des utilisateurs et usagers

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°3.2			
Renforcement et animation du réseau des opérateurs et professionnels du secteur sanitaire et social			
Contexte			
<p>Le Pays bénéficie d'un niveau globalement performant de service à la population, notamment dans le secteur sanitaire-social. Cependant, ce bon niveau général cache certaines disparités ou difficultés en terme d'information et d'accessibilité à ces services. Des réponses doivent être trouvées dans le cadre de démarches collectives organisées à l'échelle territoriale du Pays.</p> <p>Par ailleurs, dans le domaine gérontologique, la population du Pays, à fortes composantes rurales, vieillit et cette tendance va s'amplifier. Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le Pays souhaite soutenir les services et les associations qui travaillent dans ce secteur à s'équiper et s'organiser afin de mieux répondre à la demande locale.</p>			
Objectifs			
<p>Fédérer les professionnels du secteur sanitaire et social du Pays en vue d'améliorer à terme la qualité des services existants sur la base de mise en réseau et de synergies, en vue de susciter des réflexions partagées sur les évolutions possibles de l'offre et des habitudes de coopération Améliorer l'information et les conditions d'accès des publics aux soins et aux accompagnements disponibles Renforcer l'accompagnement des professionnels de l'aide à domicile</p> <p>Déployer localement diverses politiques de prévention et de sensibilisation : risque de dépendance des personnes âgées, lutte contre les pratiques addictives (drogues, alcool, tabac,...), lutte contre les maladies contagieuses ou écoute et soutien psychologique des personnes vulnérables (enfance mal traitée, victimes de violence conjugale,...)</p>			
Intérêt « Pays » : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			

Nécessité d'une cohérence et complémentarité à l'échelle pays des politiques enfance jeunesse mise en œuvre à l'échelle des intercommunalités

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
X	XXX		XX

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 7 : Connaître mobiliser et mettre en réseau les opérateurs locaux des services à la population				
Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p>Elargissement territorial et coordination du CLIC Val de Saône et de RESIC Vingeanne :</p> <p><u>1.1 Soutien aux formations-actions des membres des deux réseaux</u></p> <p>Le CLIC proposera sur le territoire de Pays et sur les 2 prochaines années 2 cycles de formation :</p> <p>1- Nutrition, équilibre, médicament (cible tout public)</p> <p>2-Aide juridique, éthique et déontologie (cibles : professionnels et grands publics)</p> <p>Le Resic proposera sur le territoire du Pays et sur les deux prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions de formation destinées aux acteurs médicaux et para-médicaux du Pays, sont aussi envisagées au rythme d'une séance par trimestre. Les thèmes pressentis pour ce programme de formation sont les suivants : nutrition des personnes âgées, plaies chroniques, accidents vasculaires cérébraux, cancérologies et personnes dépendantes, diabète, les épidémies et endémies, manipulation de la personne dépendante, les anti-coagulants <p><u>1.2 Soutien aux actions de communication et d'information</u> : à destination du grand public...</p> <ul style="list-style-type: none"> - une campagne de prévention à l'échelle Pays à travers la création d'un bulletin trimestriel reprenant des conseils de vie quotidienne (les choix des thématiques abordées découleront soit des séances de formation définies ci-avant, soit de thèmes fonction des observation des praticiens sur le terrain) - une campagne d'information à destination du grand public et des partenaires médicaux et para-médicaux à travers la conception et la diffusion d'un dépliant expliquant la démarche du dossier du patient dépendant <p>Ces opérations de communication seront intégrées et prises en compte dans le cadre des opérations de communication institutionnelles Pays prévues dans le cadre de la fiche action 33</p>	X	X	CLIC Val de Saône RESIC Vingeanne

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
2	<p><u>Mise en place d'un "parcours d'accompagnement des aînés du Pays»</u>, il s'agit d'établir des dispositifs d'alerte pour mieux détecter les signes émergents de la dépendance et de proposer des réponses globales d'accompagnement (hébergement, suivi médical et social, approche psychologique, déplacement,...)</p> <p><u>Actions collectives visant une meilleure connaissance de l'offre et une anticipation des besoins d'hébergement spécialisé des personnes âgées</u> : dans le cadre de cette réflexion seront également abordés les enjeux concernant les améliorations qualitatives possibles : médicalisation, renforcement du confort,...</p> <p>Ces deux opérations sont rappelées ici pour mémoire puisqu'il s'agit de l'objectif même de la création et du fonctionnement du CLIC, n'appelant pas de moyens financiers particuliers.</p>	X	X	CLIC Val de Saône
3	<p><u>Soutien à l'engagement d'une réflexion sur les enjeux du renouvellement des praticiens médicaux et paramédicaux sur le Pays</u> : à travers l'étude d'une mise en place expérimentale d'actions incitatives visant à accueillir des professionnels ou privilégier des collaborations inter professionnelles plus fortes : développement de pôles de services et de compétences,...</p>		X	RESIC Vingeanne
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Intercommunalités, ADMR, MSA, Mutualité Française, DDASS, Conseil Général, Hôpital d'Auxonne Etablissements d'accueil des personnes âgées, ordres médicaux...				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
<u>1.1 Soutien aux formations actions des membres des deux réseaux</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/URCAM	Sectoriels : notamment la Dotation Régionale de Développement des Réseaux (DRDR), et le Fonds d'Aide à Qualité des Soins de Ville (FAQVS), crédits...	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Département	Sectorielles : crédits action sociale en direction des CLIC		
<u>1.2 Soutien aux actions de communication et d'information</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/URCAM	Sectoriels : notamment la Dotation Régionale de Développement des Réseaux (DRDR), et Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS)...	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	
Département	Sectorielles : crédits action sociale en direction des CLIC		

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Cette action doit permettre d'établir les conditions matérielles et d'animation optimums pour le bon fonctionnement de la coordination de la filière « services aux personnes âgées » en matière sanitaire et sociale

Impacts à moyen et long terme :

Meilleure couverture du territoire en matière d'offre de services sanitaires et sociaux notamment en direction des personnes âgées

Renforcement de l'égalité de traitement et d'accès à ces services quel que soit les lieux de résidence.

Critères d'évaluation :

Niveau de maillage et de présence locales du CLIC et du Résic Vingeanne

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et membre du CLIC et du Résic Vingeanne

Degré de satisfaction des membres de ces 2 réseaux (impact fédérateur de l'action) et des usagers

Nombre d'actions de sensibilisation, formation à l'environnement mises en place par les 2 réseaux ; nombre de participants

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°3.3
Soutien aux activités culturelles et sportives locales par l'encouragement à la mise en réseau et au partenariat inter associatif et par le renforcement des équipements dédiés aux pratiques sportives et culturelles
Contexte
<p>Le Pays dispose d'un tissu associatif sportif et culturel encore dense et dynamique vecteur de cohésion et d'intégration territoriale dans un contexte de périurbanisation croissante du Pays. Pourtant, ces associations rencontrent des difficultés dans la coordination de leurs intervention et en matière de gestion quotidienne de leurs activités : besoins de conseils juridiques ou comptables, difficultés de renouvellement des bénévoles, besoins en matériels et en équipements pour leurs pratiques ...</p> <p>Toutefois, au niveau communal ou intercommunal, le monde associatif sportifs et culturel a su s'organiser et se fédérer organisant déjà des activités et des manifestations ou services mutualisés soit à l'initiative des collectivités locales soit par la constitution d'offices communaux ou intercommunaux des sports et de la culture.</p> <p>Concernant les conditions de pratique des activités sportives et culturelles, le niveau d'équipement des territoires intercommunaux est très inégal tant d'un point de vue quantitatif, qualitatif que de la répartition territoriale. On décèle par ailleurs le dynamisme de certaines disciplines sportives ou culturelles sur des points précis du territoire (judo, musique, théâtre...), demandant de disposer d'équipements</p>
Objectifs
<p>Favoriser et améliorer l'interconnaissance des acteurs culturels et sportifs Renforcer la connaissance du tissu associatif et des pratiques par le grand public Inciter le tissu associatif à se fédérer et à échanger Faciliter le fonctionnement et l'animation de la vie associative culturelle et sportive locale Améliorer la couverture et le maillage du Pays en équipements culturels et sportifs Renforcer les complémentarités et les synergies entre les équipements</p>
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant
<p>Une mise en réseau des acteurs et des activités culturelles et sportives à l'échelle Pays est une nécessité afin de développer une politique culturelle et sportive cohérente qu'il s'agisse de diffusion ou de pratique</p> <p>Les projets portés ou soutenus par les structures intercommunales et en cohérence avec les caractéristiques de développement sportif et culturels intercommunales seront soutenus en priorité.</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action				
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires	
	XXX		XX	
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte				
Orientation stratégique 7 : Connaître mobiliser et mettre en réseau les opérateurs locaux des services à la population				
Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>1.1 Soutien à la mise en place d'une fonction d'animation et de coordination des réseaux des acteurs associatifs sportifs et culturels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identification et recensement des acteurs associatifs et professionnels (réseaux des bibliothèques, écoles de musiques, animateurs sportifs...) de la culture et du sport aux échelles intercommunales - organisation de "moments de rencontres et d'échanges" entre ces acteurs (Forums des acteurs de la culture et du sport, formation action) - définition des besoins pouvant être mutualisés : matériels existants ou nouveaux, prestations (secrétariat, appui à la comptabilité et à l'approbation de comptes, conseil juridique et logistique et de communication, interventions de professionnels,...) - assurer une veille juridique et informative à l'attention des membres du réseau et une première orientation vers les organismes ou personnes ressources compétentes (DRAC, DRDJS, CROS, Fédérations d'Education Populaire...) <p>Cette opération correspond à la mise en place d'une mission d'animation thématique à l'échelle Pays qui sera assurée par une intercommunalité chef de file. A ce titre l'opération est retenue dans le cadre du programme d'animation thématique de Pays décrit dans la fiche action 4.1</p>	X	X	Intercommunalités chef de file

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage presentie
1	<p><u>1.2 Soutien à la réalisation, à la diffusion et à l'actualisation d'un "guide des associations sportives et culturelles"</u> : tant à l'usage des associations du territoire qu'à l'usage du grand public</p> <p>Cette opération est retenue dans le cadre du programme de soutien aux actions de communication du Pays décrit dans la fiche action 4.2</p>	X	X	Intercommunalités chef de file
2	<p><u>Soutien à l'organisation d'une fête des associations culturelles et sportives du Pays :</u></p> <p>évènementiel grand public à l'échéance du premier contrat de Pays point d'orgue de deux années de mobilisation et de mise en réseaux des acteurs locaux (associatifs et professionnels) du sport et de la culture. Cet évènementiel devra être organisé au tour d'une thématique forte permettant d'entretenir l'esprit de la démarche fédérative et participative de Pays dans les domaines du sport et de la culture</p> <p>Cette opération est retenue dans le cadre du programme de soutien aux évènements de Pays décrit dans la fiche action 4.2</p>	X	X	Intercommunalités chef de file

Opérations éligibles			
Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage presentie
<p><u>Soutien à la réalisation d'un schéma concerté d'équipements sportifs et culturels aux échelles intercommunales et de Pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - état des lieux qualitatifs et quantitatifs de l'offre existante d'équipements pour la pratique et la diffusion (notamment par la capitalisation d'études déjà réalisées) <ul style="list-style-type: none"> - analyse des besoins prévisionnels aux échelles intercommunales, - échanges sur les intentions des communautés de communes et des communes, et définition de projets d'intérêt Pays (dimensionnement des équipements, localisation, accessibilité, ouverture et tarification harmonisés à l'échelle du Pays, ...) - Prise en compte tant du point de vue des offres d'équipements et de prestations que du point de vue des besoins exprimés des territoires périphériques (notamment l'agglomération dijonnaise) - définition d'une typologie et d'une hiérarchisation des équipements existants et futurs à l'échelle du Pays et établissement d'un règlement d'intervention en conséquence <p>Cette opération sera à réaliser en partenariat étroit avec les partenaires institutionnels disposant déjà de bases d'information sur ce thème et pouvant apporter leur assistance en matières de méthodologie de constitution de ce schéma (DRAC, DRDJS, CROS...)</p> <p>Cette opération sera réalisée par l'animateur d'animation et de coordination des réseaux des acteurs associatifs sportifs et culturels (Cf. fiche 4.1) et les coûts de réalisation intégrés dans le cadre du fonctionnement général de la structure de Pays (Cf. fiche 4.1).</p>	X		Intercommunalité chef de file

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage presentie
4	<p>Adaptation et la réalisation d'équipements sportifs et culturels :</p> <p><u>4. Soutien aux programmes de rénovation et de développement des équipements culturels : écoles de musiques d'Auxonne et de Mirebeau sur Bèze et salle de diffusion culturelle d'Auxonne</u></p> <p>études de faisabilité, acquisition foncières, constructions, rénovation, aménagements, équipements</p> <p>Compte tenu de la pré-existence de ces trois équipements et de l'état d'avancement des projets concernant leur réhabilitation, le schéma concerté d'équipements aux échelles intercommunales et de pays n'est pas un préalable conditionnant le soutien aux études de faisabilité et aux aménagements de ces 3 équipements culturels. Ces opérations devront tout de même se mettre en oeuvre dans un souci de cohérence avec le schéma (logique d'opération témoin et d'expérimentation).</p> <p>L'objectif de constitution de ce schéma concerté d'équipements sportifs et culturels aux échelles intercommunales et de Pays aura pour objectif de définir le règlement d'intervention du futur Contrat de Pays en matière de soutien aux équipements sportifs et culturels.</p>	X	X	Intercommunalités, communes (ville d'appui)
5	<p><u>Soutien à la mise en place d'actions inter associatives sportives et culturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des moyens matériels mutualisés aux échelles cantonales (local de stockage, tenue d'un planning d'utilisation du matériel...) - organisation de l'offre de prestations aux échelles cantonales <p><u>Pour mémoire :</u> les intercommunalité se doteront de banques de matériels mis à disposition des associations du territoire (cf. fiche action 4 point 1.2)</p>		X	Offices des sports ou de la culture Intercommunalités

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
Intercommunalités, Offices des sports et de la culture, la Ligue de l'Enseignement, La Fédération Départementale de Foyers Ruraux, ADIM 21, DRDJS, DRAC, Comité Régional Olympique et Sportif...			
Financements mobilisables			
<u>4. Soutien aux programmes de rénovation et de développement</u>			
<u>des équipements culturels : écoles de musiques d'Auxonne et de Mirebeau sur Bèze salle de diffusion culturelle d'Auxonne</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	DGE	Intervention conjointe et à parité jusqu'à concurrence de 70%	
Région	Volet 22 CPER		
Département	Crédits exceptionnels pour les opérations menées en cohérence avec le schéma départemental de l'enseignement spécialisé Musique et Danse		
<u>4. Soutien aux programmes de rénovation et de développement</u>			
<u>Salle de diffusion culturelle d'Auxonne</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat	Volet 22 CPER sur proposition de la DRAC	30%	120 000€ d'aide
Région	Enveloppe Ville d'Appui		
Département	Sectoriels : salles culturelles ou espaces de rencontre et de loisirs	En fonction du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt du dossier	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Offre accrue d'activités et d'expériences culturelles et sportives en particulier en milieu rural ; Mise en commun de savoir faire entre les divers acteurs culturels et sportifs du Pays notamment par le maillage du territoire en office des sports et de la culture.
Sur un plan plus général, la mise en œuvre d'opérations culturelles et sportives concertées sur le Pays devrait renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs locaux au territoire de projet que constitue le Pays.

Impacts à moyen et long terme :

Complémentarités et équités culturelles entre les espaces urbains et ruraux du Pays. Diversification des pratiques culturelles et sportives.

Critères d'évaluation :

Nombre d'associations mobilisées et participant aux projets ou événements inter associatifs proposé dans le cadre du Pays (forum des associations, guide des association, fête des associations)

Nombre d'offices intercommunaux et inter associatifs créés

Nombre d'actions ou de services inter associatifs mis en œuvre

A moyen et long terme, évolution du nombre d'adhérents dans les associations

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°3.4			
Elaboration de dispositifs locaux de professionnalisation aux métiers de l'aide à domicile et de l'enfance jeunesse			
Contexte			
<p>Le développement démographique du Pays relatif tant au solde migratoire qu'à l'accroissement de l'espérance de vie occasionne une demande croissante de services de la part des populations du Pays : personnes âgées, enfance jeunesse, santé médecine, action sociale, sports culture loisirs...</p> <p>Le secteur des services à la personne constitue donc un potentiel intéressant de développement d'une filière génératrice d'emplois pour lesquels des besoins en compétences et formation sont indispensables</p>			
Objectifs			
<p>Acquérir une visibilité précise des besoins prévisionnels d'aide à la personne et des débouchés professionnels correspondants à l'échelle du Pays</p> <p>Développer une stratégie de professionnalisation de la filière des services à la personne : débouchés professionnels pérennes, postes à temps complet, rémunérations et évolutions de carrières en relation avec les compétences et savoir faire requis, accessibilité à des formations initiales ou continues,...</p> <p>Développer la qualité d'accueil et de fonctionnement des services à la personne</p> <p>Développer de nouveaux emplois locaux tout particulièrement à destination des publics féminins confrontés aux difficultés d'insertion professionnelle</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Action portée et coordonnée à l'échelle Pays et du Val de Saône			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX	XXX		XXX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 8 : Renforcer la qualité et la diffusion des services à la population			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 – 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p><u>1.1 Soutien aux actions de recensement et d'analyse de l'existant et de définition prévisionnelle des besoins</u> : services, organisations et emplois présents sur le territoire en matière d'aide à la personne, besoins d'emplois et de compétences à l'échelle du Pays</p> <p><u>1.2 Soutien aux actions de sensibilisation et d'information</u> : à ces métiers et aux possibilités d'emplois tant vers les employeurs potentiels que vers les employés potentiels</p> <p>Opération à mener en partenariat étroit avec les services sociaux du Conseil Général et dans le cadre du programme Emploi et Territoire</p>	X		Pays
2	<p><u>Mise en adéquation des formations aux besoins du territoire</u> : formations pré professionnelles et professionnelles, dispositif d'évaluation et de validation des acquis professionnels</p>		X	Intercommunalités, opérateurs locaux (ex : centres sociaux, GRETA...)
3	<p><u>soutien aux initiatives locales de gestion concertée et collective des temps de travail</u> (groupement d'employeurs, SCOP,...)</p>		X	Intercommunalités, opérateurs locaux (ex : centres sociaux)
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
CLIC, CAF, services sociaux Conseil Général, Conseil Régional, DDTEFP, centre sociaux, associations locales (opérateurs locaux), Missions locales, DRDJS, Education Nationale, Missions Locales, Organismes de formation, partenaires du dispositif « Emploi et Territoire »				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
<u>1.1 Soutien aux actions de recensement et d'analyse de l'existant et de définition prévisionnelle des besoins</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	
<u>1.2 Soutien aux actions de sensibilisation et d'information</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Développer de nouveaux emplois locaux tout particulièrement à destination des publics féminins confrontés aux difficultés d'insertion professionnelle

Impacts à moyen et long terme :

Structuration d'une filière d'emploi en matière de services à la personne (formation initiale et continue, poste)

Critères d'évaluation :

Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participants à la démarche d'évaluation des potentiels et de structuration de la filière

Nombre de sessions d'information et de sensibilisation engagées et nombre de participants

Nombre de formations spécialisées organisées ou créées

A moyen terme : nombre de personnes diplômées ou ayant obtenu une validation des acquis d'expérience ; nombre d'emplois créés dans la filière des services à la personne

4 Une politique d'animation du projet de territoire de la Plaine de Saône Vingeanne

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°4.1
Moyens d'ingénierie et d'animation du Pays
Contexte
<p>Le Pays au regard de son plan d'actions, se doit de disposer d'une équipe technique et administrative permanente. Cependant, l'ensemble des responsables du Pays s'accorde pour affirmer le principe de partenariat inhérent au Pays et pour rejeter le développement d'une structure nouvelle lourde et onéreuse en fonctionnement. C'est pourquoi Le Pays a fait le choix d'une structure d'animation légère accompagnée par les ressources humaines d'autres organismes (intercommunalités, consulaires, OTSI, centres sociaux...)</p> <p>Le Pays s'est constitué grâce à la mobilisation d'un ensemble d'acteurs élus, associatifs et socioprofessionnels qui se sont impliqués dans les démarches en faveur de la promotion et du développement de leur territoire. Le travail d'élaboration de la Charte de Pays a notamment mis l'accent sur la nécessité d'encourager la réflexion et la formulation des projets des collectivités dans le cadre de la coopération (intercommunale et intercantonnale). La constitution du Pays a fait apparaître la nécessité de mettre en réseau toutes les forces vives du territoire et de pérenniser ce partenariat local</p>
Objectifs
<p>Assurer l'animation et la pérennisation de la démarche de Pays Accueillir, orienter et conseiller les porteurs de projet Gérer la mise en œuvre du Contrat de Pays Assurer le suivi évaluation de la Charte et du Contrat de Pays</p> <p>Renforcer les partenariats entre acteurs du Pays et faciliter leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire Aider les intercommunalités à s'informer mutuellement, à échanger et à se concerter à propos de tous leurs projets Vulgariser et améliorer les méthodes participatives employées par le Pays ; Permettre à tous les acteurs du Pays d'échanger entre eux, et avec d'autres territoires: sur le fonctionnement « participatif » d'un Pays et de l'intercommunalité sur leurs pratiques et leurs savoir faire spécifiques (professionnels, associatifs, ...)</p>
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant
Action portée et coordonnée à l'échelle Pays et portée par la structure Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action					
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires		
XXX	XXX	XXX	XXX		
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte					
Orientation stratégique 9 : Renforcer la mobilisation et l'organisation des acteurs pour la mise en œuvre du projet de Pays					
Opérations éligibles					
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage presentie	
1	<p><u>1.1 Animation généraliste de la structure porteuse de la démarche Pays et du Conseil de Développement :</u></p> <p>- moyens humains (animateur généraliste, secrétariat), locaux, matériels et logistiques nécessaires aux fonctionnements de la structure porteuse de la démarche Pays</p>	X	X	Pays,	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage presentie
2	<p>Programme de formation des élus et acteurs du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation action des membres du Conseil de Développement en matière de suivi évaluation de la Charte et du Contrat de Pays <p>Récapitulatif des actions d'information et de formation thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation action des élus intercommunaux sur la compétence développement économique (fiche action 1.1) <ul style="list-style-type: none"> - formation action des réseaux interentreprises (fiche action 1.5) - informations des acteurs économiques sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (fiche action 8) - formation action des acteurs de la filière légumière et maraîchère (fiche action 1.10) - formation action des acteurs de la filière agro-industrielle non alimentaire (fiche action 1.11) - information des producteurs, transformateurs et distributeurs sur les circuits courts de commercialisation des produits agricoles (fiche action 1.12) <ul style="list-style-type: none"> - Formations des acteurs touristiques locaux (fiche action 1.13) - Information et sensibilisation des élus locaux en matière d'urbanisme et de planification (fiche action 2.1) <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation sur les économies d'énergies (fiche action 2.5) <ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs de l'enfance jeunesse (fiche action 3.1) - Formation actions des membres du CLIC et du RESIC (fiche action 3.2) - Formation action des acteurs du sport et de la culture (fiche action 3.3) - Information et sensibilisation sur les métiers de l'aide aux personnes (fiche action 3.4) 	X	X	Pays, et maîtres d'ouvrages presentis dans les fiches actions citées pour les formations actions thématiques

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
Descriptif de l'opération		Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
3	<p><u>Animations thématiques</u> : moyens humains et matériels d'ingénierie dans les domaines et avec les opérateurs référents suivants :</p> <p>- Coordinateur économie emploi structure porteuse : Pays dans le cadre du dispositif Emploi et Territoire en charge du suivi des fiches actions : 1.1, 1.3, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9</p> <p>- Coordinateur tourisme structure porteuse intercommunalité chef de file en charge du suivi des fiches actions : 1.13, 1.14, 1.15</p> <p>- Coordinateur enfance jeunesse structure porteuse intercommunalité chef de file en charge du suivi de la fiche action : 3.1</p> <p>- Coordinateur vie associative, sport culture structure porteuse intercommunalité chef de file en charge du suivi de la fiche action : 3.3</p>	X		Pays Intercommunalités, chef de file
Partenariats pressentis ou déjà mis en place				
Structures et organismes partenaires du Pays, Conseil de Développement, Etat, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de la Côte d'Or...				

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Financements mobilisables			
1 Animation généraliste de la structure porteuse de la démarche Pays et du Conseil de Développement			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	75 000€ d'aide par an
2 Programme de formation des élus et acteurs du Pays			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	20 000 € sur 2 ans
3 Animations thématiques			
Coordinateur Economie Emploi			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Europe	FSE Objectif 3 mesure 10A	50%	
Etat	FNADT Emploi et Territoire	26,66%	
Département	Emploi et Territoire	23,44%	

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

3 Animations thématiques			
Coordinateur Tourisme			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	2005 : 80% 2006 : 70%	Dans la limite d'une enveloppe de 45 000€ par an de soutien aux missions d'animation thématiques avec un abondement jusqu'à 60 500€ de la part du CRB
3 Animations thématiques			
Coordinateur enfance jeunesse			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	2005 : 40% 2006 : 30%	Dans la limite d'une enveloppe de 45 000€ par an de soutien aux missions d'animation thématiques avec un abondement jusqu'à 60 500€ de la part du CRB
Autre	CAF		
3 Animations thématiques			
Coordinateur vie associative, sport culture			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	2005 : 80% 2006 : 70%	Dans la limite d'une enveloppe de 45 000€ par an de soutien aux missions d'animation thématiques avec un abondement jusqu'à 60 500€ de la part du CRB

Résultats attendus et critères d'évaluation

Résultats attendus :

Plus grande efficacité de chaque intercommunalité ; émulation sans concurrence entre les territoires ; participation plus large aux activités du Pays ; amélioration des méthodes et des savoir faire des acteurs ; conviction des acteurs locaux de la nécessité de développer des partenariats à l'échelle du Pays.

Bonne mobilisation des acteurs du Pays dans la mise en œuvre de la stratégie de développement territoriale définie dans la Charte de Pays ; méthode efficace de conseil des porteurs de projets ; mise en œuvre et évaluation du contrat de Pays.

Impacts à moyen et long terme :

L'animation du Pays devra permettre de renforcer les partenariats entre acteurs du territoire et de faciliter la participation des habitants à l'élaboration et mise en œuvre du Projet de développement Local.

Une meilleure connaissance réciproque des communes et des intercommunalités du Pays renforcera et développera les partenariats

Critères d'évaluation :

L'évaluation de l'animation et fonctionnement du Pays se fera sur la base et dans le cadre d'une formation action en matière de suivi-évaluation de la Charte et du Contrat de Pays à destination des membres du Conseil de Développement

La méthode envisagée pour l'évaluation du Projet de Territoire du Pays Plaine de Saône Vingeanne est décrite dans le volume III de la Charte de Pays (page 15)

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Intitulé de l'action N°4.2			
Stratégie de communication du Pays			
Contexte			
<p>Le Pays employait jusqu'à présent plusieurs outils "classiques" de communication (articles de presse, bulletins municipaux et intercommunaux, courriers, comptes rendus ...) destinés essentiellement aux acteurs locaux afin qu'ils participent aux travaux préparatoires de la Charte et du Contrat de Pays. Aujourd'hui le Pays veut communiquer en direction de cibles multiples (habitants, élus, socioprofessionnels, associations, visiteurs et touristes, territoires extérieurs, etc. ...), c'est pour cette raison qu'il affirme la nécessité de concevoir de méthodes de travail et un panel d'outils complémentaires qui soient les moteurs d'une véritable communication de Pays.</p>			
Objectifs			
<p style="text-align: center;">Elaborer une stratégie de communication en phase avec le contrat de Pays et permettant :</p> <p style="text-align: center;">de sensibiliser tous les habitants et les acteurs du territoire à la démarche participative du Pays ;</p> <p style="text-align: center;">d'entraîner à participer aux réflexions et à la conduite d'actions de développement du territoire, le plus grand nombre possible d'habitants et d'acteurs du Pays ;</p> <p style="text-align: center;">de promouvoir l'image et le dynamisme du Pays à l'extérieur ;</p> <p style="text-align: center;">d'accéder facilement à des informations pratiques.</p> <p style="text-align: center;">Concevoir et mettre en œuvre des outils de communication répondant à la stratégie de communication.</p>			
Intérêt "Pays" : caractère intercommunal, stratégique ou innovant			
Action portée et coordonnée à l'échelle Pays			
Contribution aux enjeux de développement fixés par la Charte et transversalité de l'action			
Défi 1 Identité économique à renouveler	Défi 2 Services à renforcer à partir des bourgs centres	Défi 3 Qualité des développements économiques et urbains	Défi 4 Coopération inter territoires
XXX	XXX	XXX	XXX
Inscription de l'action dans les orientations stratégiques de la Charte			
Orientation stratégique 9 : Renforcer la mobilisation et l'organisation des acteurs pour la mise en œuvre du projet de Pays			

DOCUMENT DE TRAVAIL version 5 (post réunion de bouclage du 15 novembre 2004)

Opérations éligibles				
	Descriptif de l'opération	Mise en œuvre en 2005 - 2006	Mise en œuvre Post 2006	Maîtrise d'ouvrage pressentie
1	<p align="center"><u>Communication institutionnelle :</u></p> <p>Concevoir des outils de communication, ouverts aux acteurs et opérateurs mettant en œuvre la Charte de Pays et le Contrat de Pays, et ciblés vers le grand public (présentant et expliquant ce qu'est le Pays, présentation des actions Pays mise en œuvre, actualité Pays...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser chaque année un « Journal de Pays » à tous les foyers du Pays. - Réflexion sur la conception d'un site portail du Pays à partir de la conception du site internet touristique de Pays (cf. fiche action 1.14, point 2) <p align="center"><u>Communications thématiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Edition du guide touristique Bienvenue en Vingeanne Val de Saône (fiche action 1.14) <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un site internet touristique de Pays (fiche action 1.14) - Edition d'un guide des associations sportives et culturelles du Pays (fiche action 28) 	X	X	Pays
2	<p align="center"><u>Evènements Pays :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation annuelle d'un Forum de Pays à destination des membres du Conseil de Développement et des partenaires du Pays <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du Forum Emploi du Pays (fiche action 1.7) - Organisation d'Educs Tour de Pays à destination des professionnels du tourisme et du grand public (fiche action 1.14) - Organisation d'une fête des associations sportives et culturelles du Pays (fiche action 3.3) 			

Partenariats pressentis ou déjà mis en place			
Structures et organismes partenaires du Pays, Conseil de Développement, Etat, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de la Côte d'Or...			
Financements mobilisables			
<u>1 Communication institutionnelle et thématiques</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	
<u>2 Evènementiels Pays</u>			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Plafond
Etat/Région	Volet 22 CPER	80%	
Résultats attendus et critères d'évaluation			
<p style="text-align: center;"><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Efficacité de la communication proposée par le Pays permettant de développer la connaissance des forces et faiblesses du territoire, des enjeux du développement économique et des projets du Pays, renforcer les solidarités et le sentiment d'appartenance, conviction de chacun qu'il est nécessaire d'agir pour maîtriser et être acteur du développement du Pays</p> <p style="text-align: center;"><u>Impacts à moyen et long terme :</u></p> <p>Une plus grande compréhension des objectifs et rôles du Pays pour le développement local. Une participation et concertation renforcée des acteurs locaux. Une image renforcée du territoire et de ses choix de développement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Critères d'évaluation :</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre et modes de documents de communication institutionnelle réalisé</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'évènementiels proposé et nombre de participants</p> <p>Evaluation du niveau de connaissance du territoire de projet « Plaine de Saône Vingeanne » par les acteurs, les habitants et partenaires du Pays</p>			